



Vous pouvez consulter vos annonces et communiqués de la semaine sur notre site web www.lesahel.org dans la rubrique "Cahier des annonces"



Le Sahel

NUMERO
10193

MERCREDI
22 Septembre 2021

150 FCFA

**35 arbitres
parmi lesquels
trois (3) femmes
en session de
renforcement de
leurs capacités**

P. 10

- Signature de la convention de financement entre l'Etat du Niger et l'Agence Française de Développement

6,5 milliards de FCFA en soutien aux dix communes des régions de Tahoua et Tillabéri de la zone des trois frontières



● Abdoul Razak Ado/ONEP

Lors de la signature de la convention

communes frontalières des régions de Tahoua et de Tillabéri. La maîtrise d'ouvrage de ce projet sera assurée par le Haut-commissariat à l'Initiative 3N. La cérémonie de signature de cette convention s'est déroulée au Ministère des Finances en présence du Haut-commissaire à l'Initiative 3N, de la représentante de l'AFD au Niger ainsi que des cadres ministères techniques concernés par le projet.

P. 3

Le ministre des Finances, M. Ahmat Jidoud, et l'ambassadeur de France au Niger, SE Alexandre Garcia, ont procédé, hier après midi à Niamey, à la signature d'une convention de financement entre l'Etat du Niger et l'Agence Française de Développement (AFD) pour le projet pilote d'opérationnalisation du Nexus Urgence Développement dans la zone des trois frontières. Cette convention porte sur un financement de 10 millions d'euros, soit 6,5 milliards FCFA au profit des

- Journée Internationale de la Paix



DR

La Haute Autorité à la Consolidation de la Paix (HACP) organise des manifestations sportives au nom de la Paix sociale et communautaire

P. 2

- 19^{ème} Journée africaine de la médecine traditionnelle 2021

Mettre en exergue la contribution des produits de la médecine traditionnelle à la promotion de la santé

P. 3

- Clôture du Projet de Gouvernance Participative et Réceptive-Activité Principale (PGR-PA)

Pérenniser les acquis pour promouvoir la bonne gouvernance et la démocratie au Niger

P. 5

● Journée Internationale de la Paix

La Haute Autorité à la Consolidation de la Paix (HACP) organise des manifestations sportives au nom de la Paix sociale et communautaire

La journée du 21 septembre est une journée dédiée à la célébration de la paix dans le monde et ce depuis 1981, année pendant laquelle les Nations Unies ont décrété le 21 septembre comme journée Internationale de la Paix. Le Niger tout comme les autres pays du reste du monde a observé cette importante journée qui prône «l'absence de la guerre» sous le thème «Se relever, pour un monde plus équitable et durable». La Haute Autorité à la Consolidation de la Paix (HACP), institution nigérienne œuvrant dans la recherche et la consolidation de la paix à travers tout le territoire national, en collaboration avec plusieurs partenaires dont le PNUD, a célébré cette journée du 21 septembre à travers l'organisation d'un cross populaire à Niamey.



Le ministre de la Jeunesse donnant le top départ du cross populaire

Au lancement de la compétition dont le top-départ a été donné par ministre de la Jeunesse et des Sports M Sékou Doro Adamou en présence notamment du Secrétaire général de la HACP et son adjointe ainsi que le représentant du PNUD, ils étaient nombreux les athlètes nigériens à avoir répondu à l'appel de la HACP pour courir ou pour rouler au nom de la paix au Niger et dans le monde entier. Le cross populaire concernait les personnes valides mais aussi celles en situation de handicap notamment locomoteur dans plusieurs catégories. La HACP a convié précisément les coureurs juniors et seniors (Hommes), des coureuses (dames) mais aussi les cyclo-croiseurs handicapés

applaudissements d'encouragement nourris du public conquis par le courage de ces hommes et femmes constituant cette frange sociale physiquement vulnérable de notre pays. De toutes les courses, celle qui a le plus captivé l'attention du public était celle des hommes. Ils étaient une trentaine à avoir scratché l'asphalte dans la ville de Niamey sur une distance de 7,6 kilomètres pour finir à l'intérieur du stade devant des officiels émerveillés par la prouesse des éléments de la Garde Nationale du Niger. En effet, les hommes du colonel Mahamadou Sidi ont réalisé la plus belle performance en s'adjugeant toutes les places du podium.

Tous les coureurs pédestres comme cyclistes ont eu le mé-

mais aussi l'initiative de la HACP qui célèbre cette journée internationale de la paix par ce cross populaire de cohésion dans un contexte mondial marqué par la pandémie de la COVID 19 qui a plongé notre monde dans le chaos. M Abdoulaye Baldé a cité entre autres, les conflits incontrôlables, l'aggravante urgence climatique, les inégalités qui se creusent et la pauvreté qui empire. A tout cela s'ajoutent la méfiance et la division qui «éloignent les gens les uns des autres à un moment où la solidarité est plus nécessaire que jamais». Pour le représentant du PNUD, on est face à un choix difficile : la paix ou le péril perpétuel. «Nous devons choisir la paix» répond-il et, c'est pourquoi «j'appelle à un cessez-le-feu pendant 24 heures» ajoute-t-il. «En agissant chaque jour dans la solidarité pour une paix viable et durable, nous pouvons surmonter les problèmes qui se posent à nous» a-t-il déclaré.

M Baldé a souligné avec force que le monde a besoin de paix pour acheminer de toute urgence les vaccins et des traitements vitaux contre la COVID 19, pour se relever de la pandémie et reconstruire les vies, pour rétablir l'équilibre et réduire les inégalités, pour renouveler la confiance des uns envers les autres. En outre les hommes doivent faire la paix avec la nature pour guérir la planète, bâtir une économie verte a-t-il dit avant d'affirmer que la paix n'est pas un rêve naïf mais que c'est une lueur dans l'obscurité guidant vers l'unique chemin pour un avenir meilleur pour l'humanité. Pour le secrétaire général de la HACP, le choix d'organiser des activités sportives se justifie par le fait que le sport est un des meilleurs vecteurs de la

paix tout en affirmant que le combat pour la paix et contre le terrorisme est une œuvre commune à laquelle chaque personne, chaque catégorie sociale doit participer. M Yahaya Adié a soutenu que rien ne peut se faire sans la paix et que les Nigériens doivent tout mettre en œuvre pour que la paix règne non seulement au Niger mais aussi partout dans le monde. En invitant toutes les couches sociales au cross populaire, la HACP pense que cela y va du renforcement de la cohésion sociale et communautaire expliquant que le terrorisme s'appuie souvent sur les conflits communautaires

pour prospérer. Tout en remerciant les partenaires de la HACP dans l'organisation réussie de cette journée, le secrétaire général a aussi félicité les athlètes pour avoir répondu massivement à l'invitation.

La manifestation a pris fin avec un lâcher des colombes pour la paix et la remise des différents prix aux vainqueurs des différentes courses. M Yahaya Adié a annoncé qu'outre le cross populaire, la HACP organise aussi un match de football entre les étudiants et les Forces de Défense et de Sécurité au stade GSK.

● Zabeirou Moussa



Le SG de la HACP s'adressant aux athlètes

(hommes et dames) qui ont rivalisé de courage pour la cause de la paix, devant un public nombreux ayant fait le déplacement du stade Général Seyni Kountché (SGSK).

Les hommes ont couru une distance de 7,6 km, tandis que les femmes ont avalé 3,7 km contre 1,6 km pour les athlètes juniors. Les cyclo-croiseurs hommes et dames ont quant à eux effectué respectivement trois tours et deux tours du stade GSK. Le tout sous les

rite de participer au cross populaire qui valait tout son pesant d'or dans notre pays confronté dans certaines parties de son territoire au problème d'insécurité troublant la paix sociale et communautaire. Outre les trois premiers prix, la HACP a décidé d'offrir des prix en guise d'encouragement aux dix premiers de chaque catégorie.

Le représentant du PNUD à la cérémonie n'a pas manqué de saluer la prouesse des athlètes

● 19^{ème} Journée africaine de la médecine traditionnelle 2021

Mettre en exergue la contribution des produits de la médecine traditionnelle à la promotion de la santé

Du 21 au 30 septembre, le ministère de la Santé Publique, de la Population et des Affaires sociales avec l'appui financier de l'Organisation Mondiale de la Santé organise le 19^{ème} Journée africaine de la médecine traditionnelle 2021 sous le thème : «la contribution potentielle de la médecine traditionnelle aux efforts de riposte à la Covid-19». C'est le Secrétaire général adjoint dudit ministère, M. Sabo Hassan Adamou qui a présidé, hier matin à Niamey, au lancement de cette édition en présence de la représentante de l'OMS, du président de l'Association des tradipraticiens et de plusieurs invités.

Dans son discours, le Secrétaire général adjoint du Ministère de la Santé Publique, de la Population et des Affaires Sociales a indiqué que le choix de ce thème n'est pas fortuit. En effet, depuis plus d'un an et demi, l'Afrique vit, à l'instar du reste du monde, les

conséquences néfastes de la pandémie de la Covid-19. Malgré la découverte et l'utilisation d'un vaccin, «le défi pour le contrôle de cette pandémie reste encore entier en l'absence de médicaments efficaces pour la prise en charge des cas. La médecine tradition-

Signature de la convention de financement entre l'Etat du Niger et l'Agence Française de Développement 6,5 milliards de FCFA en soutien aux dix communes des régions de Tahoua et Tillabéri de la zone des trois frontières

Le ministre des Finances, M. Ahmat Jidoud et l'ambassadeur de la France au Niger, SE Alexandre Garcia ont procédé hier après midi à Niamey, à la signature d'une convention de financement entre l'Etat du Niger et l'Agence Française de Développement (AFD) pour le projet pilote d'opérationnalisation du Nexus Urgence Développement dans la zone des trois frontières. Cette convention porte sur un financement de 10 millions d'euros, soit 6,5 milliards FCFA au profit des communes frontalières des régions de Tahoua et de Tillabéri. La maîtrise d'ouvrage de ce projet sera assurée par le Haut-commissariat à l'Initiative 3N.

Pour le Gouvernement du Niger, il s'agit d'un financement qui contribuera à la mise en œuvre des axes 1 et 4 de la Déclaration de Politique Générale du Gouvernement qui décline les priorités du Programme de Renaissance Acte III. L'objectif global du projet est de développer une démarche pilote de mise en œuvre de l'approche Nexus dans dix (10) communes de la zone des 3 frontières pour un développement durable et résilient basé sur un leadership renforcé des communes. De manière spécifique, il s'agira d'appuyer les com-

munes concernées et les acteurs locaux dans la délivrance d'interventions structurantes de développement sensibles aux fragilités et promouvoir la participation des femmes et des jeunes à la vie économique. Il s'agit aussi de renforcer les mécanismes locaux d'analyse des risques, de veille et de réponses aux chocs par la responsabilisation des communes dans leur planification et leur coordination et enfin de soutenir les mécanismes de gouvernance et l'élaboration des outils pour promouvoir une démarche structurée d'identification, de mise en œuvre, de coordination et de suivi des inter-

ventions à court, moyen et long termes dans les zones fragiles.

Pour le ministre des Finances, le projet pilote d'opérationnalisation du Nexus Urgence Développement revêt un caractère transversal en ce sens qu'il fait référence aux liens entre les actions humanitaires, de développement et de paix. «De ce fait, il contribue à réduire la vulnérabilité globale et le nombre de besoins non satisfaits des personnes les plus vulnérables, à renforcer la gestion des risques, à renforcer les capacités et à s'attaquer aux causes profondes des crises», a-t-il précisé. Selon M. Ahmat Jidoud, la mise en œuvre de ce projet permettra, sans doute, de développer des actions structurantes, notamment dans le cadre de la sécurité alimentaire, la prévention des conflits et le renforcement des capacités des bénéficiaires en matière de maîtrise d'ouvrage. «Il contribuera également aux renforcements des capacités d'anticipation et de ré-



Echange de documents entre les deux parties

ponses des populations aux situations d'urgence, particulièrement les crises sécuritaires et climatiques», a-t-il ajouté.

Abondant dans le même sens, l'Ambassadeur de France au Niger, SE Alexandre Garcia a expliqué que le projet vise à contribuer à un développement durable et résilient des territoires, basé sur un leadership renforcé des communes, dans un contexte marqué par des fragilités multiples, comme l'insécurité et ses conséquences sur les déplacements de population, mais aussi les épidémies ou en-

core les effets du changement climatique. Grâce à ce financement, les communes et acteurs locaux pourront planifier et coordonner des interventions et des investissements à court, moyen et long termes, qui soient plus sensibles à ces fragilités et intègrent mieux la participation des femmes et des jeunes à la vie économique et à la cohésion sociale. Évoquant l'ancrage du projet au niveau des communes, l'Ambassadeur a dit qu'il permet d'une part, d'accompagner le processus de décentralisation engagé par le gouvernement du Niger depuis plusieurs années. D'autre part, «l'ancrage communal offre un cadre pour l'expérimentation du Nexus, approche pour laquelle le Niger a montré une forte volonté politique comme en témoigne, par exemple, la mise en place dès 2018 du Comité Tripartite de Haut Niveau sur le Nexus Urgence- Développement au Niger (CTHN), sous la tutelle de la Primateure», a-t-il déclaré. «Le CTHN a bien pour mission de créer les conditions favorables permettant au gouvernement, aux acteurs humanitaires et aux acteurs de développement de travailler ensemble dans la gestion des situations d'urgences à travers une intégration efficace des réponses humanitaires et de développement», a-t-il précisé. En somme ce projet traduit la disponibilité et l'engagement constants des Autorités Françaises à accompagner le Niger dans la lutte contre l'insécurité alimentaire et le terrorisme.

nelle constitue un patrimoine riche et est d'une importance incontestable pour le développement économique de nos pays», a-t-il expliqué. M. Sabo Hassan Adamou a rappelé qu'au Niger, selon l'étude menée par AGARAY et ALFARI EN 1997, en cas de maladie, la médecine traditionnelle reste le premier recours de 60% à 80% de la population. «C'est pourquoi, la valorisation des plantes médicinales constitue une préoccupation majeure pour de nombreux chercheurs et responsable des pays du Sud», a-t-il souligné. Pour le SGA du ministre de la Santé publique, la contribution de la médecine traditionnelle dans la prise en charge de Covid 19 peut se faire dans la prévention et la prise en charge. «Il est possible d'utiliser les nombreux résultats sur les plantes africaines pour mettre au point des médicaments en vue du traitement de la fièvre, de la toux sèche, des difficultés respiratoires et d'autres symptômes chez les personnes atteintes de la Covid19», a-t-il précisé. Dans le cadre de la ri-

poste à cette pandémie de Covid19, le ministère en charge de la Santé Publique, en partenariat avec les Associations des thérapeutes traditionnels et Herboriste, a renforcé les activités de sensibilisation à l'endroit des différentes structures de la médecine traditionnelle pour le respect des gestes barrières contre la Covid 19. «Les deux médecines (traditionnelle et moderne) se côtoient et chacune au mieux de sa compétence essaye de combattre la maladie», a indiqué M. Sabo Hassan Adamou. Le secrétaire général adjoint du MSP a enfin salué les efforts de l'OMS pour le soutien constant à la promotion de la santé de nos populations. De son côté, la représentante de l'OMS au Niger, Dr Anya Blanche a précisé que l'organisation Mondiale de la Santé (OMS) et d'autres organisations multilatérales jouent un rôle clé en soutenant le renforcement des capacités du secteur de la médecine traditionnelle y compris la mise en place d'une fabrication locale dans certains pays. «Au Niger, l'OMS a soutenu la création du répertoire



Lors du lancement des activités

des tradipraticiens de santé, l'élaboration et la validation de la stratégie d'intégration de la médecine traditionnelle dans le système de santé, l'élaboration et la validation des outils de gestion de la médecine traditionnelle dont le code d'éthique et de déontologie, la formation des tradipraticiens de santé sur les maladies prioritaires telles que diabète, l'hypertension, le paludisme, la drépanocytose et le VIH/SIDA ; la formation des tradipraticiens de santé sur les bonnes pratiques de fabrication des médicaments traditionnels et l'organisation des journées africaines de la médecine traditionnelle», a-t-elle indiqué. Dr

Anya Blanche a enfin souligné l'engagement de l'OMS à promouvoir des médicaments traditionnels sûrs et efficaces pour un accès universel aux produits de santé de qualité. Peu après le lancement de cette journée, les officielles ont visité quelques stands logés dans l'enceinte de la Chambre de commerce et d'Industrie du Niger (CCIN). L'exposition-vente des produits de la médecine traditionnelle continuera jusqu'au 30 septembre à la devanture de la grande mosquée des Grandes Prières de Niamey.

● Yacine Hassane

● Mamane Abdoulaye

UMOA-Titres

**AVIS D'APPEL D'OFFRES
ÉMISSION PAR ADJUDICATION
DU 28/09/2021**

OBLIGATION DE RELANCE (OdR)
UMOA-TITRES ET LE TRÉSOR DE CÔTE D'IVOIRE
partent à la constitution de public de la signature et appel d'offres pour la
émission d'Obligations de Relance de Trésor dont les termes sont les suivants:

CARACTÉRISTIQUES DE L'OFFRE

ÉMETTEUR	: ÉTAT DE CÔTE D'IVOIRE	
MONTANT MIS EN ADJUDICATION	: 30 000 MILLIONS DE FCFA	
DATE DE VALEUR	: 29 septembre 2021	
Adjudications	OAT 5 ans	OAT 10 ans
Valeur nominale unitaire (en FCFA)	10 000 F CFA	10 000 F CFA
Prix	Multiples ≥ 9 900 F CFA	Multiples
Taux d'intérêt	5,60%	5,85%
Échéances	29 septembre 2026	29 septembre 2031

— DÉPÔT DES SOUMISSIONS —

Date : **mercredi 28 septembre 2021 à 10h30min TU (Heure locale)**

Les offres seront reçues à travers l'application **SAGETV-UMOA**

OAT 5 ans: Le remboursement du capital interviendra le premier jour ouvré suivant la date d'échéance. Le paiement des intérêts se fera annuellement à un taux d'intérêt de 5,60% l'an dès la première année.

OAT 10 ans: Le remboursement du capital interviendra le premier jour ouvré suivant la date d'échéance. Le paiement des intérêts se fera annuellement à un taux d'intérêt de 5,85% l'an dès la première année.

Début le 29 septembre 2021

Le Directeur de UMOA-Titres : **M. Adrien DIOUF**

Le Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique de la République de Côte d'Ivoire : **M. Konan Jacques ASSANORE**

Cette émission est organisée avec le concours de la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest.
Pour plus d'informations, merci de contacter UMOA-Titres :
email : adjudications@umoa-titres.org / Tel : +221 33 849 29 29 / Fax : +221 33 839 45 57

Marchés Publics

REPUBLIQUE DU NIGER
COUR DES COMPTES

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENT ET DES PRIX
N° 001/CDC/PP/SG/2021**

RELATIVE À L'ACQUISITION DE MATÉRIELS ROULANTS

1 Le présent Avis d'appel à candidature s'inscrit dans l'exécution du Plan Prévisionnel annuel de passation des Marchés paru dans le **Sahel Dimanche N° 1929 du vendredi 19 Février 2021**.

2. La Cour des Comptes sollicite des offres fermées de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour la livraison des **Trois (3) Véhicules dont Deux Neuves et Un (1) Véhicule seconde main**.

3. La passation du Marché sera conduite par Demande de Renseignements et de Prix telle que spécifiée aux articles 50 du Décret n° 2016/PRN/PM du 1er décembre 2016, du code des Marchés Publics et des délégations de service public, et ouvert à tous les candidats éligibles.

4. Le délai d'exécution du marché est de **[60 Jours]**.

5. Les candidats intéressés peuvent consulter gratuitement le dossier de Demande de Renseignements et de Prix complet ou le retirer à titre onéreux contre paiement d'une somme non remboursable de Cinquante Mille Francs (50 000) F.CFA à l'adresse mentionnée ci-après : Monsieur le Chef Département Financier de la Cour des Comptes BP : 14 034 Niamey-Niger, TEL : 20 72 68 00, Boulevard Baré,

derrière la CSI Lazaret. Rue de la Bonne Gouvernance. Email : courdescomptes@courdescomptes.ne

6. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-après : **Cour des Comptes, BP : 14 034 Niamey-Niger, TEL : 20 72 68 00, Boulevard Baré, derrière la CSI Lazaret. Rue de la Bonne Gouvernance.** Email : courdescomptes@courdescomptes.ne

7. Les offres déposées après la date et l'heure limites fixées pour la remise des offres ne seront pas acceptées.

7. Les candidats resteront engagés par leur offre pendant une période de 60 jours à compter de la date limite du dépôt des offres comme spécifiées au point 11.1 des DPDRP.

8. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis **le mercredi 29 septembre 2021 à 11 heure** dans la salle de réunion du premier niveau de la Cour des Comptes.

**LE PREMIER PRESIDENT/PI
SALIFOU HAMIDOU KANE**

REPUBLIQUE DU NIGER
AGENCE NATIONALE POUR LA SOCIÉTÉ
DE L'INFORMATION
PROJET VILLAGES INTELLIGENTS
POUR LA CROISSANCE DES ZONES RURALES
ET L'INCLUSION NUMÉRIQUE (PVI)

AVIS D'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT N° 0012/2021/PVI/UGP

Recrutement d'un Consultant Individuel (Architecte) chargé de concevoir l'aménagement des centres numériques en zones rurales

1. Introduction

Le Gouvernement du Niger a obtenu de la Banque Mondiale/IDA un crédit et un don pour le financement du Projet Villages Intelligents pour la Croissance Rurale et l'Inclusion Numérique (PVI), et se propose d'utiliser une partie des fonds pour le **recrutement d'un Consultant Individuel (Architecte)**.

2. Objectifs de la mission

L'objectif de la mission est la conception des plans d'aménagement intérieur et extérieur standard pour les (150) Centres Numériques qui seront financés par le PVI.

Les Centres sont des espaces prévus pour les campagnes d'éducation financière et d'alphabétisation numériques, permettre aux populations d'effectuer des transactions d'encaissement et de retrait de Mobile Money, l'initiation des commerçants à la numérisation de leurs paiements, l'alimentation électrique pour la recharge des téléphones portables et l'enregistrement de l'identité numérique des populations rurales.

3. Profil du Consultant

Le Consultant Individuel devra avoir le profil suivant:

- Qualifications

Diplôme d'Architecte (BAC +5)

- Expérience professionnelle

• avoir dix (10) ans d'expérience professionnelle dont

au moins cinq (5) ans dans la rédaction de dossiers d'appel d'offre ;

• Avoir réalisé au cours des (5) cinq dernières années au moins deux (2) missions similaires au Niger ou dans la sous-région.

• avoir une bonne maîtrise de l'outil informatique, notamment le logiciel Microsoft (Word, Excel...) et des dessins assistés à l'ordinateur (Autocad, Sketch Up, COVADIS, LISCAD, Punch Pro ou similaire constitue un atout majeur,).

4. Composition du dossier de candidature

Le dossier de candidature sera composé des pièces suivantes :

Lettre devant présenter la compréhension et la démarche méthodologique associée à un plan de travail détaillé de réalisation de la mission

Un CV rédigé en Français mettant en évidence les expériences du candidat en rapport avec les Termes de référence

Les Copies légalisées des diplômes et attestations

NB : Il ne doit comporter aucune proposition technique ou financière

5. Procédure et Méthode de sélection :

Le recrutement se fera suivant la méthode de sélection de consultants individuels (CI) conformément aux dispositions de passation des marchés contenues dans le « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs

sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI) » de la Banque mondiale adopté en juillet 2016 et révisé en novembre 2017 et en Août 2018.

6. Dépôt des dossiers

Les manifestations d'intérêts rédigées en français doivent être déposées, expédiées ou envoyées par courriel électronique à l'adresse mentionnée ci-dessous **au plus tard le jeudi 14 Octobre 2021 à 10 heures** et porter la mention « **Manifestation d'intérêt pour le recrutement d'un Consultant Individuel chargé de concevoir l'aménagement des centres numériques en zones rurales** ».

Le Projet se réserve le droit de demander au besoin les preuves des documents fournis dans le cadre de la candidature, lors de l'évaluation.

Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes : du lundi au vendredi de 9h 00 à 12h

Adresse :

Projet Villages Intelligents pour la Croissance Rurale et l'Inclusion Numérique (PVI) - Unité de Gestion du Projet (UGP) Sis l'angle Pharmacie 3 Août - Dar - Es-Salaam - 200 m après l'Union Européenne BP : 11968 - Tél : + 22790722402 Email : recrutement@pvi.ne

Au Conseil économique, social et culturel (CESOC)

Le Président de l'Institution s'entretient avec l'Ambassadeur de la Grande Bretagne au Niger

Le président du Conseil économique social et culturel (CESOC) M. Mairou Malam Ligari s'est entretenu, hier matin, avec l'ambassadeur de la Grande Bretagne au Niger Mme. Catherine Inglehearn. Les échanges entre la diplomate britannique et le président du CESOC ont porté sur des sujets ayant trait à l'environnement, au changement climatique et à la bonne gouvernance. Au sortir de l'audience,



Le P/CESOC échangeant avec l'ambassadeur (centre)

l'ambassadeur de la Grande Bretagne a confié que dans un premier temps, les deux parties ont échangé sur les activités de la Grande Bretagne au

Niger. A cela s'ajoute aussi des échanges sur les questions d'environnement et de changement climatique. Car, a-t-elle précisé, le Royaume Uni abritera en partenariat avec l'Italie la Cop26 sur le changement climatique en Ecosse (au mois de novembre). «Alors nous cherchons à sensibiliser les Nigériens avec le soutien du CESOC sur l'importance de répondre aux facteurs qui créent le changement climatique» a indi-

qué Mme Catherine Inglehearn.

La suite des échanges a porté sur la bonne gouvernance et la transparence. «Ce qui est évidemment très important pour le Niger», a-t-elle souligné. Mme. Catherine Inglehearn a enfin exprimé son vœu d'avoir la possibilité de travailler à l'avenir avec le président du CESOC et tous ses collaborateurs.

● **Rahila Tagou**

Clôture du Projet de Gouvernance Participative et Réceptive-Activité Principale (PGR-PA)

Pérenniser les acquis pour promouvoir la bonne gouvernance et la démocratie au Niger

Lancé en février 2016 et mis en œuvre par l'ONG Counterpart International, le programme de Gouvernance Participative et Réceptive-Activité Principale (PGR-PA), financé par l'Agence américaine pour le Développement international (USAID) prendra fin le 30 septembre 2021. A cette occasion, Counterpart International a organisé, hier 21 septembre 2021, une cérémonie officielle de clôture de cet important projet, sous la présidence du ministre de l'Aménagement du Territoire et du Développement communautaire, M. Maman Ibrahim Mahaman. La cérémonie s'est déroulée en présence des partenaires de Counterpart dont le Haut-Commissariat pour la Modernisation de l'Etat (HCME), le Médiateur de la République, l'Ambassadeur des Etats-Unis au Niger, la Directrice de Mission de l'USAID au Niger ainsi que les acteurs de la société civile dont le Comité National de Veille Citoyenne(CVC) et autres acteurs bénéficiaires du projet.



Le ministre AT/DC (centre) de la cérémonie de clôture du PGR-PA

Dans son intervention, la Cheffe de Projet PGR-PA, Mme Elisabeth Coté, a indiqué que la présente cérémonie est une véritable occasion pour l'équipe de Counterpart International de présenter les résultats du projet et aussi les mécanismes légués aux citoyens et à l'administration nigérienne pouvant assurer leur pérennité. «C'est aussi le lieu pour les témoignages vibrants des principaux partenaires et des bénéficiaires sur l'excellence de notre collaboration mais aussi les succès du projet», a souligné Mme Coté.

Rappelant les grandes lignes dudit projet, Mme Elisabeth Coté a cité la promotion de la gouvernance et des réformes politiques en vue d'un accès équitable à l'éducation, à la santé et aux services de sécurité ; une participation accrue des citoyens et une réactivité de la part du gouvernement aux priorités des citoyens à travers les dialogues multi-acteurs, les plaidoyers, des parten-

nariats sociaux, un programme de communication et d'information visant à mobiliser l'engagement communautaire. Il y a aussi, un dialogue interactif et inclusif, entre les citoyens et l'Etat : les organisations de la société civile, les organisations communautaires, les chefs traditionnels et religieux, les agences gouvernementales, les élus, les forces de sécurité et les médias, qui ont été au cœur des interventions du projet PGR-PA, durant sa mise en œuvre.

Quant au ministre Maman Ibrahim Mahaman, il a indiqué que durant 5 ans, Counterpart et l'USAID ont sans cesse accompagné les efforts du gouvernement nigérien à relever les défis de la bonne gouvernance et de la promotion du dialogue constructif et inclusif entre les différentes parties prenantes, pour générer la culture de la redevabilité et le bon esprit citoyen. Le ministre de l'Aménagement du territoire a par la suite rappelé les principales réformes

structurantes apportées suite à l'intervention du projet et dont l'aboutissement va impacter considérablement la délivrance des services publics de qualité à tous les échelons. Il s'agit, selon lui, de la révision de la LOSEN, les stratégies de redéploiement dans le domaine de l'éducation nationale, la mise en place d'un guide de mobilité des ressources humaines dans le secteur de la santé publique, la mise en place des organes de veille et de contrôle citoyen de l'action publique dans toutes les communes d'intervention du projet, la mise en place de la plateforme digitale de participation citoyenne à la mise en œuvre de prestation de services publics, l'accroissement de la participation et de l'engagement des femmes dans le sphère de la vie publique. «Tous ces acquis constituent une preuve tangible et indéniable de l'engagement de Counterpart dans la promotion de la bonne gouvernance et l'enrichissement de la démocra-

tie dans notre pays», a-t-il ajouté.

Le ministre Ibrahim Mahaman a saisi l'occasion pour exprimer, au nom des plus hautes autorités nationales et du peuple nigérien, la gratitude et la reconnaissance du Niger, pour les services rendus à la nation nigérienne. «Le Niger s'inscrit dans la logique de la durabilité, à travers la capitalisation et la pérennisation de l'ensemble des acquis du projet PGR-PA. J'ose espérer de la part de nos partenaires d'autres acquis, d'autres projets», a souhaité le ministre en charge du Développement communautaire.

Intervenant à son tour, l'Ambassadeur des Etats Unis au Niger, M. Eric P. Whitaker, a souligné que les activités de PGR-PA et toutes les autres soutenues par l'USAID permettront au Niger de consolider ses acquis démocratiques, d'améliorer sa gouvernance et de renforcer la

cohésion sociale. «Bien que la PGR-PA arrive à son terme, nous espérons que ses réalisations resteront à travers les Comités de citoyens et d'autres outils permettant aux citoyens de s'engager régulièrement dans des réformes politiques pour améliorer les prestations de services. Ainsi, il appartient désormais à chacun de poursuivre des actions similaires pour renforcer la gouvernance démocratique», a espéré M. Whitaker.

Plusieurs bénéficiaires de l'administration publique comme de la société civile, en provenance des régions et des communes d'intervention du projet ont pris la parole pour témoigner des avantages et acquis engrangés dans le cadre des 5 ans de mise en œuvre du Projet de Gouvernance Participative et Réceptive-Activité Principale (PGR-PA) au Niger.

● **Mahamadou Diallo**



VACANCY ANNOUNCEMENT

U.S. Mission
 Announcement Number: Niamey, Niger
 Position Title: Niamey -2021-022
 Opening Period: Translator
 Series/Grade: September 21 - October 04, 2021
 Salary: LE 210 FSN-07
 For More Info: FCFA 11,135,226 - FCFA 11,135,226 (Annual Basic Salary)
 Human Resources Office: 20722661 ext. 26161/26261/28377
 e-mail Address: HRONiamey@state.gov

Who May Apply: All Interested Applicants / All Sources
 Duration Appointment: Indefinite subject to successful completion of probationary period
 The work schedule for this position is: Full Time (40 hours per week)

DUTIES: This position is located in the Executive Office (Executive) at American Embassy Niamey, Niger. Provides oral and written Hausa-French-English interpretation and translation services on behalf of Front Office principles or other sections as approved by the Front Office or direct supervisor. Provides basic protocol services, including preparing official correspondences, researching and drafting background materials, and managing Embassy contact information.

EDUCATION: A Bachelor's degree in English, Modern Languages, Political Science, International Relations, or bilingual studies is required.

EXPERIENCE: Minimum of three years of progressively responsible experience in Hausa/Zarma, English, and French translation and interpretation services in an international institution or any organization that executes international programs/policy (e.g., NGO or Embassy, media, etc.), is required.

JOB KNOWLEDGE: Must have a good knowledge of translation concepts used in rendering accurate and clear translations that capture the meaning and intent of an original document. Must have a good understanding of U.S. foreign policy and development objectives. Must be able to perform technical research related to diplomatic subjects (political, economic, military, etc.) for purposes of translation to/from English, French and Hausa. Must have knowledge of government, diplomatic and/or international organizations, and civil society structure. Must have knowledge of host country protocol, local customs, and practices.

LANGUAGE: Level IV (Fluent) speaking/reading/writing English is required, Level IV (Fluent) speaking/reading/writing French is required, Level III (good working knowledge) speaking/reading of at least one local language is required. **English may be tested.**

How to Apply: Applicants must complete the following application process to be considered:

① Go to US Embassy Website at: <https://ne.usembassy.gov/embassy/jobs/>

② Click on **Current Vacancies**, choose Announcement Number Niamey-2020-022 Translator and follow the instructions.

③ Upload any additional documentation that supports or addresses the requirements listed above (e.g. resume, cover letter, degree, Work certificates, work permits & SF 50 if applicable) into the Electronic Recruitment Application system.

COMMUNIQUE

Le Ministre des Transports a l'honneur de porter à la connaissance des usagers que le contrôle technique rendu obligatoire pour tous les véhicules automobiles, les motocyclettes dont la cylindrée est supérieure ou égale à 125 cm³ et les remorques ou les semi-remorques dont le poids total en charge autorisé est supérieur à 750 kg par le décret n° 2017-518/PRN/MT du 16 juin 2017, portant modalités d'application du Code de la Route, est suspendu provisoirement en ce qui concerne les Véhicules Particuliers Privés jusqu'à nouvel ordre.

OUMAROU MALAM ALMA

AVIS DE PERTE

Avis est donné par MONSIEUR GARBA SEIDOU, né le 02/04 /1979 à konni/TA enseignant demeurant à konni /Sabon Gari. CIN N°1906/016/DDPN/KI en date du 18/01/2021. agissant AU nom et pour le compte, de la perte de l'acte de cession d'immeuble non bâti au nom de **SOULEY ASSOUMANE**. cultivateur demeurant à Dagarka/Konni portant sur l'immeuble suivant :

-Parcelle A de l'îlot 1117, sise à Dagarka/konni, superficie 360 m²

Prière à toute personne qui l'aurait retrouvé de le déposer à l'Etude de Maître MOUSSA ABDOU, Notaire à la Résidence de Konni (République du Niger), Cel : 96268259, 91559922 NIF N°58010/P en face du Siégé AL IZ/A TRANSFERT D'ARGENT KONNI. Ou au service des affaires domaniales de la Commune Urbaine de Birni N'Konni

Pour avis, Maître MOUSSA ABDOU

REPUBLIQUE DU NIGER ASSEMBLEE NATIONALE COMMUNIQUE

Le Président de l'Assemblée nationale a l'honneur d'informer, Mesdames et Messieurs les députés que **l'ouverture de la deuxième session ordinaire de l'Assemblée Nationale, au titre de l'année 2021 est prévue pour le lundi 27 septembre 2021, au Palais des Congrès à partir de 11 heures.**

NB : Mise en place terminée 10H45.

**Le Secrétaire Général
 BOUBACAR TIÉMOGO**

AVIS DE PERTE

L'Etude de Maître OUMAROU DAN AZOUMI, Notaire à la résidence de Maradi, a l'honneur d'informer le public de la perte de l'acte de cession **des parcelles A et H de l'îlot 1554, lotissement Résidentiel de Maradi**, au nom de **Bouzou Dan Zambadi**.

Prière à toute personne qui l'aurait retrouvé de la déposer à ladite Etude sise sur l'Avenue Mohamed V, en allant vers l'Université ou auprès de Monsieur Abdou Mahaman, cel : 96 45 56 06, revendeur demeurant à Maradi.

Pour avis, Maître OUMAROU DAN AZOUMI

AVIS DE PERTE

Avis est donné par l'Etude de Maître MAMOUDOU HASSANE Houreratou, Notaire à Niamey BP 10427 Tél. 91 16 71 30, de la perte de l'acte de cession n° objet de la **parcelle N° E2, de l'îlot N° 1317, lotissement RIVE DROITE**, appartenant à Monsieur **ALI YACOUBA**.

Toute personne qui l'aurait retrouvé est priée de bien vouloir le déposer à l'Etude ci-dessus indiquée.

Pour avis, Le Notaire Maître MAMOUDOU HASSANE Houreratou

REPUBLIQUE DU NIGER
 CABINET DU PREMIER MINISTRE
 DIRECTION DE CABINET
 SECRETARIAT GENERAL
 DIRECTION DES MARCHES PUBLICS ET DES
 DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC

PLAN PRÉVISIONNEL DE PASSATION DES MARCHÉS PUBLICS 2021 ADDITIF N°7

Ref. No. (1)	Objet du marché	PRM	GENERALITES			DOSSIERS D'APPEL D'OFFRES				EVALUATION DES OFFRES			EXECUTION				
			Mode de passation du marché (3)	Montant Estimatif (Francs CFA) (4)	Accord DDCMP pour MNED (5)	Date de l'envoi du projet de DAO à la DGCMP ou au CF (6)	Date de réception avis de la DGCMP ou du CF (7)	Date non objection du PTF (8)	Date d'invitation à soumission (9)	Date ouverture des offres (10)	Fin évaluation (11)	Date de réception avis DGCMP ou CF (12)	Date non objection du PTF (13)	Date de signature du contrat (14)	Date d'approbation par le CF et engagement comptable (15)	Délai d'exécution (16)	Source de Financement (17)
1	Achat de cartons de sucre blanc raffiné	SG	Prévision	AOON	PM	10/09/2021	17/09/2021	NA	20/09/2021	22/10/2021	29/10/2021	05/11/2021	NA	23/11/2021	NA	30 jrs	BN
COUT PRÉVISIONNEL N°1					0												

**Le Secrétaire Général
 Mme Lawel Mariama Ousmane Djika**

● Zinder/Lancement des audiences foraines à Dungass

Objectif : établir 3500 actes d'Etat civil dans 15 villages au profit des jeunes du département

Le Préfet du département de Dungass, M. Mohamed Maraba a présidé, le lundi 20 septembre dernier, la cérémonie de lancement des audiences foraines au profit de la jeunesse. Organisées par la Commission nationale des droits humains (CNDH), ces audiences ont pour objectif l'établissement de 3.500 actes d'Etat civil dans 15 villages de la Commune rurale de Dungass au profit des jeunes de moins de 18 ans, avec un accent particulier pour les jeunes filles en âge d'aller à l'école.



L'attente chez les bénéficiaires

Pour le préfet de Dungass cette activité s'inscrit dans la droite ligne du Programme de Renaissance Acte 3 du Président de la République Mohamed Bazoum et qui est décliné dans la Déclaration de la Politique Générale du

Gouvernement. M. Mohamed Maraba a rendu un vibrant hommage aux autorités de la 7^{ème} République pour les bonnes œuvres accomplies à l'endroit des populations nigériennes en général et à celles du département de Dungass en

particulier. Il a enfin saisi l'occasion pour lancer un pressant appel à toute la population du département en particulier aux parents de se mobiliser pour profiter de cette opportunité en vue de faire établir des actes d'état civil à leurs enfants et leur ouvrir ainsi la voie de l'instruction.

Ces activités d'audiences foraines, faut-il le préciser, sont rendues possibles grâce au concours de plusieurs partenaires techniques et financiers dont l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), le Centre Africain Obota (CAO), l'ONG Karkara, la CNDH et l'Etat du Niger à travers le Ministère de l'Intérieur et celui de la Justice.

D'après la Mairesse de Dungass, Mme Goni Nana Mariama, les bénéficiaires de ces audiences foraines sont les enfants de moins de 18 ans et les femmes de la tranche d'âge de 18 à 65 ans. «L'acte de naissance est un droit pour tous et cela sans discrimination aucune et en tant que parents ou autorités, nous avons l'obliga-



Remise d'un acte d'état civil par le Préfet de Dungass

tion de respecter et de faire respecter ce droit», a-t-elle rappelé. C'est pourquoi, Mme Goni Nana Mariama a lancé un appel à toute la population bénéficiaire de ce projet de saisir cette opportunité qui s'offre à elle pour mettre les cibles dans leur droit.

Le Chef de Canton de Dungass a également appelé ses administrés à faire établir à leurs progénitures les actes d'Etat civil.

Pour sa part, le Représentant de la CNDH, M. Mai Moussa Mamane, a dans son interven-

tion annoncé que le partenaire financier de ces audiences foraines qui se trouve être l'OIF a décidé d'étendre ces activités dans les prochains jours aux Communes rurales de Guidimouni et de Sassoumbroum. M. Mai Moussa Mamane a rassuré les Partenaires Techniques et Financiers que l'objectif assigné à ces audiences foraines sera pleinement atteint au regard de l'engouement suscité chez les populations bénéficiaires.

Sido Yacouba
ANP-ONEP Zinder

● Maradi

Les Clubs d'écoute à l'école de la résilience et du plaidoyer

Sahel Collaboration Communication (SCC) a organisé, du 19 au 20 septembre 2021 à Maradi, un atelier à l'attention des Clubs d'écoute de la région sur les interventions de l'agence Américaine pour le Développement International (USAID), RISE II (Résilience Renforcée au Sahel) et plaidoyer en faveur des actions communautaires. L'objectif de cette activité est de présenter les activités de résilience RISE II aux participants. Plus spécifiquement, il s'agit d'amener les clubs d'écoute à comprendre le concept «résilience» de l'USAID ; de mettre en relation des clubs d'écoute et les partenaires de mise en œuvre ; d'amener les clubs d'écoute à adhérer aux programmes radio de SCC et d'encourager les clubs d'écoute à faire des actions communautaires.

Plusieurs modules dont ceux sur le programme RISEII, la technique d'élaboration d'une feuille de route pour le plaidoyer, les techniques de prise de vue ont été dispensés aux quinze (15) participants de la région de Maradi qui ont suivi avec attention les deux formateurs de SCC. Dans une méthodologie simple, le formateur, M. Boureima Soumaila a exposé aux participants le contenu du programme RISE II. Selon lui, ce programme qui intervient dans trois régions Maradi, Zinder et Tillabéry est financé par l'agence Américaine pour le Développement

International pour cinq ans et est conçu pour aider les populations nigériennes à sortir durablement de la pauvreté, tout en permettant à l'USAID de travailler avec le gouvernement du Niger. Il a précisé les cinq résultats autour desquels s'articule ce programme à savoir l'amélioration des systèmes gestion des risques sociaux et écologiques ; l'accroissement et le maintien du bien-être économique ; l'amélioration de la santé, la planification familiale et les résultats nutritionnels ; l'amélioration de la gouvernance des institutions et des organisations et le renforcement

de l'action sociale, économique et politique des femmes et des jeunes.

Pour atteindre ces résultats, le formateur a indiqué que le SCC a entamé une procédure de mise en relations avec des groupes susceptibles de faciliter l'atteinte de ces objectifs, dont la collaboration avec les clubs d'écoute. Ces derniers sont des partenaires de longue date d'Equal Access International, dans le cadre du Projet USAID Voix de Paix mis en œuvre dans plusieurs pays de la sous-région. Aujourd'hui, l'objectif visé est d'informer ces clubs d'écoute sur RISE II afin de les intégrer dans un processus dynamique d'actions communautaires susceptibles de mettre en évidence et valoriser les interventions de l'USAID sur la résilience. Au-delà de ces actions communautaires, ces clubs d'écoute pourront renforcer le plaidoyer autour des interventions sur la résilience.

Les participants ont assisté à une activité d'écoute intitulée "Sahel Résilience" sur la radio Anfani de Maradi, sous le



Photo de famille des participants à l'atelier de Maradi

thème «Outils et défis de résilience», avec comme participants, le chargé du programme du PAM et le coordonnateur régional de l'Initiative 3N. Cette émission interactive permet aux projets financés par l'USAID d'édifier les bénéficiaires sur leurs activités et leur donner la possibilité d'appeler pour faire des témoignages ou poser des questions d'éclaircissement. Après l'écoute de cette émission, "Sahel Résilience" bon nombre de participants ont confirmé son utilité et trouvent que c'est une activité à pérenniser. Ils estiment qu'il est

même nécessaire d'étendre ces émissions sur les radios communautaires afin de mieux éclairer les bénéficiaires des projets financés par l'USAID. Les représentants des clubs d'écoute participants à cette rencontre ont formulé des recommandations. Ces dernières vont du maintien de contact entre Sahel Collaboration Communication et les participants, au renforcement du cadre de travail pour véritablement contribuer à la résilience des populations.

Tiémogo Amadou
ANP-ONEP Maradi

REPUBLIQUE DU NIGER
MINISTRE DES TRANSPORTS
SECRETARIAT GENERAL
PROJET CORRIDOR ECONOMIQUE
LOME – OUAGADOUGOU – NIAMEY

AVIS À MANIFESTATION D'INTERET

AMI N° 001/MT/SG/DMP-DSP/2021

Pour le recrutement d'un (e) Responsable Administratif et Financier (RAF) au sein de l'Unité de Coordination du Projet de Corridor Economique Lomé – Ougadougou Niamey

1. Le Gouvernement de la République du Niger a obtenu un crédit de la Banque Mondiale pour financer le Projet de Corridor Economique Lomé – Ougadougou Niamey (PCE/LON). Il a l'intention, à ce titre, d'utiliser une partie des sommes accordées pour financer le contrat de service de consultant (individuel) **d'un (e) Responsable Administratif et Financier (RAF)** au sein de l'Unité de Coordination dudit Projet.

2. Les services du Consultant (« Services ») comprennent : **lire plus bas les Termes de référence.**

3. Le Ministère des Transport invite les consultants admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution des Services.

Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont :

✓ **Les qualifications du Consultant** (Avoir un niveau de formation supérieur en gestion financière, contrôle de gestion ou comptabilité BAC+5 (DESS, DECF, DESCF, MSTCF, MBA de préférence ou équivalent) ;

✓ **L'expérience du consultant :**

- Expérience générale : justifier d'une expérience professionnelle de 10 ans minimum dans un cabinet comptable, d'audit, d'entreprise, administration publique ;

- Expérience spécifique : Avoir une expérience professionnelle cumulée d'au moins dix (10) années dans les domaines de la comptabilité, de l'audit, de la gestion financière, de la finance, du contrôle de gestion dont au moins cinq (5) années à un poste de responsabilité équivalent à celui de Responsable Administratif et Financier, RAF, SGF, Auditeur interne, Contrôleur de gestion dans le secteur public, le secteur privé ou dans un projet de développement financé par PTF ;

- La connaissance de la gestion des projets de développement financés par la Banque Mondiale serait un atout ;

- Une capacité en analyse financière, en communication et en rédaction des rapports financiers ;

- Maîtrise les logiciels usuels (Excel, Word, PowerPoint, TOMPRO) ;

- La connaissance d'un logiciel de gestion comptable est obligatoire ;

- La connaissance d'un logiciel de gestion adaptée aux projets de développement similaires au projet constituerait un atout ;

- Disposer d'une facilité de communication et d'une bonne capacité de rédaction ;

- Avoir un sens de l'analyse et du contrôle ;

- Avoir un sens des relations humaines ;

- Parlant et rédigeant bien le français, la connaissance de l'anglais serait un atout.

4. Il est porté à l'attention des consultants que les dispositions des paragraphes 3.16 et 3.17 du Règlement de Passation des Marchés de la Banque mondiale pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement de Juillet 2016, révisé en Novembre 2017 et en Août 2018, relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables.

5. Un Consultant sera sélectionné selon la méthode de sélection du **Consultant Individuel**, telle que décrite dans le Règlement de Passation des Marchés de la Banque mondiale pour les Emprunteurs

sollicitant le Financement de Projets d'Investissement de Juillet 2016, révisé en Novembre 2017 et en Août 2018.

7. Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires auprès de l'Unité de Coordination du PMRC sise dans l'enceinte du Ministère de l'Équipement au rond-point de l'Hôpital National de Niamey, Annexe abritant le Cabinet du Ministre de la Communication, Tél. : (+227) 20 73 54 38 aux heures suivantes : du lundi au jeudi de 8 h 00 à 17 h 00, et les vendredis de 8 h 00 à 12 h 00 (Heure locale = GMT + 1).

8. Les manifestations d'intérêt écrites doivent être expédiées par courrier électronique aux adresses suivantes : **pdilpapst@yahoo.fr** et **attaoulah@gmail.com** au plus tard le **08 octobre 2021 à 12 heures 00 minutes** (Heure locale). Les manifestations d'intérêt envoyés électroniquement doivent être en fichier non modifiable (pdf) ou équivalent.

9. En cas de non-confirmation dans un délai de 24 heures ouvrables après leur envoi, de la réception des dossiers transmis électroniquement, le Consultant doit faire un rappel d'envoi de la confirmation de la réception de son dossier aux adresses électroniques mentionnées ci-dessus. Les Consultants et l'Unité de Coordination du PMRC et le Ministère des Transports doivent vérifier dans les dossiers de Boîte de réception **et de SPAM** la réception des dossiers de manifestation d'intérêt électroniques et de toute autre communication relative à la manifestation d'intérêt.

TERMES DE REFERENCE DU RESPONSABLE ADMINISTRATIF ET FINANCIER (RAF)

I. Contexte Général du Projet :

Dans le cadre de sa politique de développement, le Niger a sollicité et obtenu de l'Agence Internationale pour le Développement (IDA) un crédit pour le financement du Projet Corridor Economique Lomé – Ouagadougou – Niamey.

Le projet est conçu pour appuyer le gouvernement du Niger pour, d'une part, améliorer la connectivité régionale et les opportunités économiques le long du corridor routier Lomé-Ouagadougou-Niamey. Pour faciliter les échanges économiques et le brassage inter communautaire interne et externe du Niger dans les meilleures conditions de sécurité des populations et de leurs biens à l'aide d'une fourniture de service de transport de qualité et à moindre coût, d'autre part renforcer la résilience des populations le long du corridor pour faire face à la crise sanitaire et climatique dans la zone du Projet en protégeant et améliorant les moyens de subsistance et en finançant les équipements communautaires.

Il est structuré en **5 composantes** dont trois opérationnelles, une consacrée à la gestion du projet et une autre à la réponse d'urgence.

✓ **Composante 1** : Amélioration des infrastructures et introduction de systèmes de transport intelligents sur le corridor LON (Coût total : 13 millions de dollars US) ;

✓ **Composante 2** : Amélioration de la qualité des services de transport et de transit le long du corridor (Coût total : 27 millions de dollars US) ;

✓ **Composante 3** : Amélioration des infrastructures communautaires et des voies d'accès pour soutenir le développement économique local et la résilience des populations autour du corridor (Coût total : 46 millions de dollars US) ;

✓ **Composante 4** : Appui à la mise en œuvre du projet aux niveaux régional et national (Coût total : 4 millions

de dollars US)

Composante 5 : composante contingente de réponse d'urgence (équivalent de 0 million de dollars US)

L'objectif de développement du projet (ODP) est d'améliorer la connectivité régionale et les infrastructures communautaires socio-économiques le long du corridor entre les capitales du Togo, du Burkina Faso et du Niger.

Dans le cadre de l'étoffement de son personnel, l'Unité de Coordination du Projet se propose d'utiliser une partie des fonds pour recruter un (e) Responsable Administratif et Financier (RAF). Les présents TDR sont élaborés pour le recrutement dudit (de ladite) Spécialiste.

II. Mandat du (de la) Responsable Administratif et Financier (RAF)

Placé sous l'autorité du Coordonnateur national du PCE/LON, le Responsable Administratif et Financier rend compte au coordonnateur de toutes les activités qu'il a sous sa responsabilité. Il est responsable de tous documents pour information et signature décisionnelle relatifs à la détention et la cession des ressources pour l'ensemble des activités du projet à travers le respect des règles et le suivi des procédures de gestion administrative, financière et comptable. Plus précisément, il est chargé des tâches principales suivantes :

- S'assurer du respect de l'utilisation économique et efficiente des ressources mises à la disposition des Bénéficiaires dans le cadre de l'exécution du Projet ;

- Produire de l'information de gestion comptable et financière fiable contribuant à un pilotage efficace du Projet et renseignant correctement sur son patrimoine ;

- Assurer le suivi de l'exécution d'un plan d'actions couplé avec un chronogramme de mise en œuvre des recommandations issues des audits externes et des missions de supervision des Partenaires Techniques et financiers (PTF).

En ce qui concerne la planification et l'équilibre financiers :

- Superviser l'élaboration des budgets annuels et les budgets de trésorerie y afférents ;

- Suivre les engagements des rubriques budgétaires ;

- Constater les écarts, les analyser et proposer des mesures correctives ;

En matière de Gestion financière :

- S'assurer que les procédures financières sont en conformité avec les règles convenues avec les bailleurs de fonds et sont appliquées par le projet ;

- Préparer et suivre l'exécution du budget du projet ;

- Assurer une bonne gestion de la trésorerie ;

- Superviser la préparation et la soumission au rythme et au montant moyen optimaux des Demandes de Retraits de Fonds et des Paiements Directs (DRF et DPD) ;

- Analyser et commenter les écarts entre prévisions et réalisations financières ;

- Co-signer les chèques, ordres de virement ou de paiement et les engagements de dépenses ;

- Contrôler toutes les pièces de dépenses avant tout règlement ;

- Assurer le suivi des cautions bancaires reçues ou données ;

- Valider les rapprochements bancaires mensuels et ceux de l'avance initiale du Compte Désigné ;

- Contrôler la caisse de menues-dépenses du PCE/LON ;

En matière de Gestion comptable :

- Superviser la tenue à jour la comptabilité de gestion (budgétaire/analytique) en plus de celle de la comptabilité générale ;
- Assurer un bon fonctionnement du dispositif automatisé d'information de gestion (logiciel de gestion financière et comptable) ;
- Assurer une bonne supervision du travail des comptables et veiller au suivi des procédures comptables ;
- Assurer le classement et l'archivage des pièces comptables.
- Contrôler les pièces comptables pour s'assurer de leur validité, de leur exactitude et de leur bonne imputation avant leur comptabilisation ;
- Analyser les comptes et justifier les soldes des comptes ;
- Assurer le contrôle du brouillard de la caisse de menues-dépenses ;
- Produire des états financiers périodiques (Rapports de Suivi Financier ou RSF) et de fin d'exercice ;
- Contrôler les opérations de décaissements, en particulier le paiement des décomptes et des factures ;
- Elaborer un calendrier des travaux de clôture comptable de fin d'exercice et en suivre l'exécution.

En matière d'Acquisition de biens et des stocks:

- Superviser la mise à jour de la comptabilité matière (biens durables et stocks) ;
- Superviser la prise annuelle de l'inventaire physique des immobilisations et des stocks ;
- Assurer la gestion du patrimoine ;
- Assurer la gestion du matériel roulant ;
- Assurer la préparation et la gestion administrative et financière des contrats.

En matière de Gestion du Personnel :

- Veiller à l'application de la législation du travail en vigueur ;
- Préparer l'organisation des recrutements du personnel de PCELON ;
- Participer à l'évaluation des agents du projet ;
- Etablir la paie et les déclarations sociales et fiscales ;
- Tenir à jour tous les registres obligatoires en matière de droit du travail ;
- Assister les organes de contrôle sociaux à l'occasion de leurs vérifications au sein de PCELON ;
- Mettre en œuvre, en collaboration avec le Coordonnateur, le système d'évaluation de performance du personnel ;
- Dresser des plans de formation et de congés du personnel et suivre leur exécution ;
- Tenir le fichier du personnel à jour ;
- Veiller à l'application des procédures administratives, Financières et Comptables de PCELON et à leur mise à jour régulière ;
- S'assurer que les dispositions conventionnelles avec les bailleurs de fonds sont respectées ;
- Procéder à la description ou la mise à jour des tâches des postes de travail ;
- Veiller à faire circuler à tous les niveaux des informations utiles à la prise de décisions et toute mesure pour les rendre à la fois plus légères et plus efficaces ;
- Préparer et assister le Coordonnateur dans l'évaluation du personnel.
- Préparer les renouvellements des contrats du personnel du projet ;
- Contrôler les salaires, indemnités, cotisation sociale et charges fiscales sur les salaires du personnel ;

En matière de Gestion des stocks et des équipements :

- Contrôler le respect des règles d'utilisation et de sécurité d'accès aux biens
- Contrôler la codification et l'affectation des biens acquis selon des procédures permettant de les localiser et de les identifier rapidement ;
- Contrôler la gestion des stocks de fournitures et de consommables de bureaux ;

- Contrôler les inventaires physiques de biens et de stocks
- Préparer les rapports périodiques administratifs.

III. Qualifications du (de la) Responsable Administratif et Financier (RAF) :

- Niveau académique : être titulaire d'un diplôme supérieur en gestion financière, contrôle de gestion ou comptabilité BAC+5 (DESS, DECF, DESCF, MSTCF, MBA de préférence ou équivalent) ;
- Expérience générale : justifier d'une expérience professionnelle de 10 ans minimum dans un cabinet comptable, d'audit, d'entreprise, administration publique ;
- Expérience spécifique : Avoir une expérience professionnelle cumulée d'au moins dix (10) années dans les domaines de la comptabilité, de l'audit, de la gestion financière, de la finance, du contrôle de gestion dont au moins cinq (5) années à un poste de responsabilité équivalent à celui de Responsable Administratif et Financier, RAF, SGF, Auditeur interne, Contrôleur de gestion dans le secteur public, le secteur privé ou dans un projet de développement financé par PTF ;
- La connaissance de la gestion des projets de développement financés par la Banque Mondiale serait un atout ;
- Une capacité en analyse financière, en communication et en rédaction des rapports financiers ;
- Maîtrise les logiciels usuels (Excel, Word, PowerPoint, TOMPRO) ;
- La connaissance d'un logiciel de gestion comptable est obligatoire ;
- La connaissance d'un logiciel de gestion adaptée aux projets de développement similaires au projet constituerait un atout ;
- Disposer d'une facilité de communication et d'une bonne capacité de rédaction ;
- Avoir un sens de l'analyse et du contrôle ;
- Avoir un sens des relations humaines ;
- Parlant et rédigeant bien le français, la connaissance de l'anglais serait un atout.

IV. Obligation du (de la) Responsable Administratif et Financier (RAF)

Le consultant fera un usage confidentiel des informations reçues du Projet. Il (elle) fera un inventaire de tous les documents mis à sa disposition par le Projet. Ces documents dont il aura la garde devront être restitués à la fin de sa mission.

Le consultant analysera et interprétera les données qui lui seront fournies par ces documents ou par d'autres sources.

V. Obligations de l'Administration du Projet

L'administration remettra au consultant l'ensemble des documents, dossiers et outils appropriés et nécessaires à l'exécution de sa mission. Elle remettra également à la disposition dudit spécialiste, les locaux et équipements nécessaires pour assurer une bonne prestation de service.

VI. Nature du contrat

Le (la) candidat(e) retenu(e) aura un statut de consultant.

Le Consultant sera sélectionné en accord avec les procédures définies dans le « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets (FPI) » de Juillet 2016, révisé en Novembre 2017 et Août 2018.

Il reste entendu que le recrutement d'un candidat fonctionnaire doit satisfaire aux dispositions de la clause 3.23 d) du « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets (FPI) » de Juillet 2016, révisé en Novembre 2017 et Août 2018, qui précisent que

les représentants du gouvernement et les fonctionnaires du pays de l'Emprunteur peuvent être engagés pour des marchés portant sur des services de conseil, à titre individuel ou en tant que membres de l'équipe d'experts d'un bureau de consultants uniquement lorsque (i) leurs services sont d'un caractère unique et exceptionnel, ou leur participation est indispensable à l'exécution du projet; (ii) leur engagement ne créera pas de conflit d'intérêts ; et (iii) leur engagement n'enfreint aucune loi, réglementation ou politique de l'Emprunteur.

VII. Evaluation annuelle et critères de performance

Les performances du consultant seront évaluées six (06) mois après l'embauche puis annuellement, sur la base d'un contrat de performance établi conjointement avec indication des résultats fixés. Les résultats de l'évaluation serviront de base au renouvellement du contrat. Les critères de performance prennent en compte les éléments suivants :

- Elaborer des rapports de suivi financier dans les délais requis dans les lettres décaissement et d'informations financières (LDIF) ;
- Soumettre une DRF mensuelle satisfaisante ;
- Absence de suspens de plus d'un mois dans les comptes d'avances sur missions/activités, à défaut, les lettres de relance sont correctement archivées ;
- Elaborer un rapport annuel d'activités le 31 mars de chaque année ;
- Elaborer les états financiers annuels le 28 février de chaque année et audités le 30 avril au plus tard ;
- Soumettre les rapports d'audit dans les délais prescrits dans la lettre de décaissement et d'informations financières (LDIF) et avec opinion sans réserve ;
- Elaborer le PV d'inventaire physique des immobilisations le 30 janvier de l'année suivant la fin de l'exercice d'inventaire ;
- Régler les factures dans les délais requis dans les contrats ;
- Régler les déclarations sociales et fiscales dans les délais requis par les textes nationaux.

VIII. Durée et localisation du contrat

La durée du contrat du Responsable Administratif et Financier est d'un (1) an à compter de la date de signature du contrat. Au terme de cette période et après évaluation satisfaisante des performances de l'employé par le Coordonnateur, le contrat sera renouvelé sur la durée de mise en œuvre des projets avec l'avis de non objection du partenaire technique et financier.

Période d'essai de six (6) mois après évaluation satisfaisante des performances.

Le poste est basé à Niamey avec des possibilités de mission à l'intérieur du pays.

IX. Composition du dossier

Les candidats intéressés devront soumettre un dossier de candidature en langue française, aux adresses Email ci-dessous comprenant :

- ✓ Une lettre de motivation adressée au **Secrétaire Général du Ministère des Transports** ;
- ✓ Un curriculum vitae détaillé comportant des informations démontrant qu'il dispose des qualifications et expériences pertinentes pour la mission ;
- ✓ Copie (s) légalisé du ou des diplôme (s) ; des certificats/attestations de travail, attestations de formation et de tous autres documents justifiant des compétences pour la mission ;
- ✓ Copie d'une pièce d'identité nigérienne en cours de validité.

**Le Secrétaire Général
Ministère des Transport**

● Journée d'échanges sur le partenariat de l'ONG World Vision **Construire un large réseau pour plus d'impact plus large dans les actions d'amélioration du bien-être des populations**

L'ONG World Vision Niger a organisé, hier matin à Niamey, une journée d'échanges et de partage avec des directeurs généraux, centraux et régionaux des services de l'Etat, des représentants des Agences des Nations Unies et ceux des Organisations non gouvernementales internationales et nationales. La présente rencontre s'inscrit dans l'impératif stratégique de World Vision de «Collaborer pour plus d'impact».

La stratégie globale de l'ONG World Vision enracine cet impératif de partenariat dans la poursuite de

ses objectifs et de ses programmes. Dans son mot à l'ouverture de la journée, le directeur national de World Vi-

sion Niger, M. Yves Habumugisha s'est d'abord réjoui de la participation des acteurs à cette initiative consistant à partager les expériences et les défis ainsi que les perspectives. «Nous sommes, en effet, partenaires et partageons le désir d'un changement positif et durable pour le bien-être des populations que nous servons au Niger comme dans le reste du Sahel et de l'Afrique»,



Les différents panelistes intervenant

a-t-il dit. M. Yves Habumugisha souligne ainsi l'importance d'avoir une telle occasion de partage et d'échanges, d'apprentissage et de renforcement des réseaux.

«Notre Promesse pour les plus vulnérables, c'est de travailler sans relâche pour améliorer leurs conditions; c'est de mobiliser des ressources nécessaires en vue de continuer nos programmes : c'est de collaborer pour plus d'impact et une meilleure utilisation des ressources», mentionne le Directeur national de World Vision.

Yves Habumugisha a ensuite réitéré toute sa gratitude quant à l'intérêt manifeste des partenaires de World Vision Niger dont la présence à cette rencontre, malgré leurs agendas, témoigne de leur attachement à la collaboration et au partenariat. La journée a été marquée notamment par un panel de discussion animé par d'éminentes personnes ressources autour des expériences et des perspectives d'amélioration du partenariat.

● **Ismaël Chékaré**



Lors du lancement de la journée d'échanges

● Cours M.A/FIFA pour arbitres d'Elite **35 arbitres parmi lesquels trois (3) femmes en session de renforcement de leurs capacités**

La Fédération Nigérienne de Football (FENIFOOT) de concert avec la CAF et la FIFA a organisé un cours M.A/FIFA à l'attention des arbitres d'élite. Ce cours qui durera cinq jours permettra aux arbitres de suivre entre autres des cours théoriques et pratiques. La formation qui va contribuer à améliorer les capacités opérationnelles des arbitres d'élite concerne 35 arbitres parmi lesquels trois (3) femmes.

Dans son introduction au lancement de la formation, le Secrétaire général de la FENIFOOT M. Silimane Mohamed a d'abord rappelé l'importance que son instance accorde aux arbitres. C'est dans ce cadre que la FENIFOOT s'est engagée dans une perspective de renforcer les compétences des arbitres pour qu'ils puissent allégrement accomplir leur mission. Pour M. Sili-

mane, le développement du football passe également par la formation des arbitres qui sont en charge d'officier les rencontres dans des situations souvent difficiles. Il a rappelé que c'est le deuxième cours M.A/ FIFA que la FENIFOOT organise cette année traduisant l'engagement de l'association à valoriser les ressources humaines.

Soulignant que la FENIFOOT a



Les bénéficiaires avec les officiels FIFA, CAF, FENIFOOT

appris à vivre avec la COVID-19, il a assuré que l'instance faitière du football nigérien va continuer à outiller ses cadres en particulier les arbitres. C'est pourquoi, le Secrétaire général de la FENIFOOT a exhorté le président de la Commission Centrale d'Arbitres (CCA) à poursuivre ses actions intervenant après la formation et l'apprentissage destinés aux jeunes. Cette rencontre a par ailleurs suscité l'engouement chez les jeunes qui nourrissent l'ambition de devenir des arbitres professionnels. Il a invité les arbitres à redoubler d'efforts pour profiter des atouts

qu'offre la présente séance de formation.

Quant à la représentante de la FIFA Mme Rosaline N'Dah Tempa, elle a félicité la FENIFOOT et la CCA pour l'organisation de ces cours. Elle a par ailleurs rappelé que le Niger a connu des grands arbitres ayant laissé des beaux souvenirs. Elle a invité les arbitres nigériens à s'investir pour qu'ils honorent le Niger au cours des grandes rencontres internationales. En outre, la représentante de la FIFA a noté que la formation est la clé de succès de l'arbitrage. Mme Rosaline de-

mandé aux arbitres de tout mettre en œuvre pour tirer profits de cette formation. Elle a apprécié la qualité de l'expert qui est désigné pour la circonstance afin d'animer la session de formation. Elle a également appelé les arbitres à être assidus.

Auparavant, le président de la CCA M. Attama Boureima Ibrahima s'est réjoui de la tenue de cette formation qui, offre l'occasion aux arbitres de capitaliser des expériences utiles à l'exercice de leur fonction.

● **Laouali Souleymane**



Lancement de la formation par le SG FENIFOOT

● G5 Sahel

Communiqué de Presse

Dans sa mission de combattre les groupes armés terroristes, la Force Conjointe du G5 Sahel a démantelé un réseau terroriste dans la zone des trois frontières (Burkina Faso-Mali et Niger). En effet, c'est une dizaine de présumés terroristes que le bataillon nigérien de la FC- GSS a capturé suite à l'exploitation de renseignements fournis par la population.

Ainsi dans la journée du 12 Septembre 2021, la position de Wanzarbé, l'une des unités du bataillon nigérien de Téra, a été alertée de la présence de neuf (09) individus suspects au village de Baley Koira situé à trente (30) kilomètres au sud-est de Wanzarbé. Ces individus seraient en possession de plusieurs têtes de gros bétail qu'ils

cherchent à vendre au marché hebdomadaire du dit village. Nanti de ces informations, le commandant du bataillon instruit son élément de Wanzarbé de procéder à la vérification de l'information. La prompte intervention des éléments de la FC-G5 Sahel a permis d'interpeller les neuf (09) suspects en possession de dix-huit (18) têtes de bovins et

une moto de marque ROYAL toute neuve. Ensuite le 15 septembre 2021, grâce à une information reçue d'un de leurs contacts, les éléments de Wanzarbé ont interpellé au marché hebdomadaire de YATAKALA, localité située à trois (03) kilomètres au nord de Wanzarbé, un indicateur et complice des terroristes opérant dans la zone. Après leur identification, les dix (10) suspects, les animaux et la moto ont été remis à la Centrale de lutte contre le Terrorisme et la Criminalité Organisée pour la poursuite des

investigations. Pour rappel, la Force Conjointe G5 Sahel est née de la volonté des cinq chefs d'état du G5 Sahel de combattre mutuellement le terrorisme et les trafics d'êtres humains, les trafics de tous genres et les trafics transfrontaliers dans l'espace commun pour la paix, la stabilité et le bon vivre dans l'espace du G5 Sahel. Cette Force est mandatée pour pouvoir intervenir au-delà des frontières communes grâce à un arrangement entre les Etats. Les troupes de la Force

Conjointe du G5 Sahel sont des hommes et des femmes engagés au prix de tous les sacrifices pour la défense des intérêts des populations transfrontalières, leur volonté de combattre le terrorisme et la criminalité transfrontalière n'est pas faillible. Le commandant de la FC-G5S salue l'élan patriotique des populations qui de plus en plus collaborent étroitement avec la Force dans l'intérêt commun de la lutte contre le terrorisme dans l'espace du G5 Sahel.

La Cellule de Communication

● Déclaration du CIRAC sur le devoir citoyen de mettre fin à la corruption et à l'impunité pour une gouvernance vertueuse au Niger

Le CIRAC invite l'ensemble des acteurs à s'impliquer dans la lutte contre la corruption, l'abus de biens publics et l'impunité

Le Cercle Indépendant de Réflexions et d'Actions Citoyennes (CIRAC), qui se veut une association apolitique, indépendante et non confessionnelle, a rendu publique, le dimanche 19 septembre 2021, une déclaration mettant en exergue le devoir citoyen de mettre fin à la corruption et à l'impunité pour une gouvernance vertueuse au Niger.

Dans cette déclaration lue par son président, Elhadj Idi Ango Omar, le CIRAC constate que «trente années après la Conférence Nationale Souveraine, le Niger reste toujours affecté par de nombreux fléaux dont celui de la corruption est l'un des plus nocifs, des plus pernicieux et des plus dévastateurs tant sur plan social que sur le plan économique». Abordant la question relative aux détournements de deniers publics, le CIRAC souligne que de «nombreux rapports et des révélations aussi outrageuses et scandaleuses les unes que les autres mettent à nu la forte propension à l'enrichissement illicite des agents de l'État», tout en citant certaines affaires qui continuent de dominer la chronique dans notre pays. D'autre part, constatant que la corruption s'est solidement ancrée dans tous les secteurs du pays, le CIRAC va plus loin en affirmant que «de nom-

breux représentants de l'autorité publique, à divers échelons, perçoivent ou exigent des sommes pour exécuter des tâches pour lesquelles ils sont déjà rémunérés ou pire pour octroyer des faveurs et agir à l'encontre des règlements édictés». Le Cercle cite le cas de certains concours et recrutements dans la Fonction Publique et dans certaines institutions de la République, ainsi que des examens scolaires de fin de cycle ou de fin d'années. A ce titre, le CIRAC

fustige l'absence de textes qui règlementent l'acceptation des dons par des agents de l'État, en particulier lorsque ces dons proviennent de personnes publiques ou privées étrangères.

A propos des abus de biens publics, le CIRAC rappelle que «les biens de l'État, véhicules, immeubles, matériel ou équipements divers, etc. ne peuvent, en aucun cas, être utilisés à des fins privées». Sur la lancinante question de la dépolitisation de l'administration, la déclaration invoque l'article 50 de la Constitution nigérienne qui dispose que le Président de la République prête serment sur le Livre Saint de sa confession avec entre autres engagements,



Elhadj Idi Ango Omar, président du CIRAC

celui «de veiller à la neutralité de l'administration et au respect des textes qui consacrent sa dépolitisation». Dénonçant une politisation à outrance de l'administration, le CIRAC souligne que cette pratique «conduit inévitablement à la dégradation de la déontologie professionnelle, à l'inefficacité et au laxisme, à la médiocrité, à l'indiscipline des agents et à l'impunité disciplinaire et judiciaire». Aussi, estime l'association, «des mesures urgentes, vigoureuses et rigoureuses doivent être prises pour la dépolitisation effective de l'administration nigérienne comme l'exige la loi suprême du pays, la constitution».

La déclaration souligne également la nécessité de renforcer les organes de contrôle et de

régulation, sachant que le Niger dispose d'un arsenal juridique de lutte contre la corruption. «La constitution garantit l'indépendance de la justice et nous appelons nos juges et magistrats à s'investir davantage pour une lutte contre la corruption qui ne saurait être gagnée sans leur engagement professionnel et citoyen», note la déclaration.

Enfin, le CIRAC en appelle à la société civile pour son rôle d'éveil et de veille ; aux partis politiques pour contribuer au développement économique, social et culturel du pays; à tous les citoyens, pour leur participation active à la lutte contre la corruption, l'abus de biens publics et l'impunité.

● **Seini Seydou Zakaria**



Une vue des membres

REPUBLIQUE DU NIGER
MINISTRE DES TRANSPORTS
SECRETARIAT GENERAL
PROJET CORRIDOR ECONOMIQUE
LOME – OUAGADOUGOU – NIAMEY

AVIS À MANIFESTATION D'INTERET

AMI N° 002/MT/SG/DMP-DSP/2021

Pour le recrutement d'un (e) Spécialiste en Passation des Marchés (SPM) au sein de l'Unité de Coordination du Projet de Corridor Economique Lomé – Ougadougou Niamey

1. Le Gouvernement de la République du Niger a obtenu un crédit de la Banque Mondiale pour financer le Projet de Corridor Economique Lomé – Ougadougou Niamey (PCE/LON). Il a l'intention, à ce titre, d'utiliser une partie des sommes accordées pour financer le **contrat de service de consultant (individuel) d'un (e) Spécialiste en Passation des Marchés (SPM)** au sein de l'Unité de Coordination dudit Projet.

2. Les services du Consultant (« Services ») comprennent : **lire plus bas les Termes de référence.**

3. Le Ministère des Transport invite les consultants admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution des Services.

Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont :

✓ **Les qualifications du Consultant** (Avoir un niveau de formation supérieur en ingénierie, Administration publique, Droit commercial ou Gestion (minimum Bac+5) ou tout diplôme équivalent ;

✓ **L'expérience du consultant :**

- Excellente connaissance des procédures de passation des marchés en général et des règles de procédures de passation des marchés des banques multilatérales de développement : Banque Africaine de Développement et Banque Mondiale ;

- Expérience Professionnelle de 10 ans minimum dont au moins 5 ans dans le domaine de la passation des marchés en qualité de spécialiste en passation des marchés pour des projets financés ou cofinancés par la Banque Mondiale ou des institutions ayant des procédures similaires de passation des marchés ;

- Bonne connaissance du français ainsi qu'une bonne aptitude pour la communication et le travail en équipe;

- Bonne capacité de résolution des problèmes liés à la passation des marchés publics ;

- Une connaissance informatique de logiciels courants (Word, Excel, Power Point, Email et autres outils de communication).

4. Il est porté à l'attention des consultants que les dispositions des paragraphes 3.16 et 3.17 du Règlement de Passation des Marchés de la Banque mondiale pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement de Juillet 2016, révisé en Novembre 2017 et en Août 2018, relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables.

5. Un Consultant sera sélectionné selon la méthode de sélection du **Consultant Individuel**, telle que décrite dans le Règlement de Passation des Marchés de la Banque mondiale pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement de Juillet 2016, révisé en Novembre 2017 et en Août 2018.

7. Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires auprès de l'Unité de Coordination du PMRC sise dans l'enceinte du Ministère de l'Équipement au rond-point de l'Hôpital National de Niamey, Annexe abritant le Cabinet du Ministre de la Communication, Tél. : (+227) 20 73 54 38 aux heures suivantes : du lundi au jeudi de 8 h 00 à 17 h 00, et les vendredis de 8 h 00 à 12 h 00 (Heure locale = GMT + 1).

8. Les manifestations d'intérêt écrites doivent être expédiées par courrier électronique aux adresses suivantes : **pdilpapst@yahoo.fr** et **attaoulah@gmail.com** au plus tard le **08 octobre 2021 à 12 heures 00 minutes** (Heure locale). Les manifestations d'intérêt envoyés électroniquement doivent être en fichier non modifiable (pdf) ou équivalent.

9. En cas de non-confirmation dans un délai de 24 heures ouvrables après leur envoi, de la réception des dossiers transmis électroniquement, le Consultant doit faire un rappel d'envoi de la confirmation de la réception de son dossier aux adresses électroniques mentionnées ci-dessus. Les Consultants et l'Unité de Coordination du PMRC et le Ministère des Transports doivent vérifier dans les dossiers de Boîte de réception **et de SPAM** la réception des dossiers de manifestation d'intérêt électroniques et de toute autre communication relative à la manifestation d'intérêt.

TERMES DE REFERENCE DU SPECIALISTE EN PASSATION DES MARCHES

I. Contexte Général du Projet :

Dans le cadre de sa politique de développement, le Niger a sollicité et obtenu de l'Agence Internationale pour le Développement (IDA) un crédit pour le financement du Projet Corridor Economique Lomé – Ouagadougou – Niamey.

Le projet est conçu pour appuyer le gouvernement du Niger pour, d'une part, améliorer la connectivité régionale et les opportunités économiques le long du corridor routier Lomé-Ouagadougou-Niamey. Pour faciliter les échanges économiques et le brassage inter communautaire interne et externe du Niger dans les meilleures conditions de sécurité des populations et de leurs biens à l'aide d'une fourniture de service de transport de qualité et à moindre coût, d'autre part renforcer la résilience des populations le long du corridor pour faire face à la crise sanitaire et climatique dans la zone du Projet en protégeant et améliorant les moyens de subsistance et en finançant les équipements communautaires.

Il est structuré en **5 composantes** dont trois opérationnelles, une consacrée à la gestion du projet et une autre à la réponse d'urgence.

✓ **Composante 1** : Amélioration des infrastructures et introduction de systèmes de transport intelligents sur le corridor LON (Coût total : 13 millions de dollars US);

✓ **Composante 2** : Amélioration de la qualité des services de transport et de transit le long du corridor (Coût total : 27 millions de dollars US)

✓ **Composante 3** : Amélioration des infrastructures communautaires et des voies d'accès pour soutenir le développement économique local et la résilience des populations autour du corridor (Coût total : 46 millions de dollars US) ;

✓ **Composante 4** : Appui à la mise en œuvre du projet aux niveaux régional et national (Coût total : 4 millions de dollars US)

✓ **Composante 5** : composante contingente de réponse d'urgence (équivalent de 0 million de dollars US)

L'objectif de développement du projet (ODP) est d'améliorer la connectivité régionale et les infrastructures communautaires socio-économiques le long du corridor entre les capitales du Togo, du Burkina Faso et du Niger.

Dans le cadre de l'étoffement de son personnel, l'Unité de Coordination du Projet se propose d'utiliser une partie des fonds pour recruter un (e) spécialiste en passation des marchés (SPM). Le présent TDR est élaboré pour le recrutement dudit (de ladite) Spécialiste.

II. Mandat du (de la) spécialiste en Passation des Marchés

Sous la supervision du Coordonnateur National, et en étroite collaboration avec l'Équipe de l'Unité de Coordination du Projet (UCP), le (la) Spécialiste en Passation des Marchés (SPM) aura pour missions principales :

✓ Mettre sur pied la fonction de passation des marchés au niveau du Projet ;

✓ Mettre en place les instruments de base de la passation de marchés dans le respect strict des procédures de la Banque mondiale (manuel d'exécution, directives et documents de gestion des marchés conformes aux exigences du manuel d'exécution du Projet) ;

✓ Planifier les opérations de passation des marchés par le biais de l'outil STEP (Systematic Tracking of Exchanges in Procurement),

✓ Mettre en place des outils de gestion des marchés adaptés aux besoins du Projet dont le plan annuel de passation des marchés et sa mise à jour périodiquement ;

✓ Superviser la formation des partenaires sur les procédures de passation de marchés ;

✓ Développer des mécanismes de suivi de l'exécution des contrats, des procédures et pratiques nécessaires à l'intégrité du système de passation des marchés dont le système de classement.

✓ responsable de l'établissement de tous les rapports d'activités mensuels, trimestriels, annuels sur les marchés ou autre document sur la passation de marchés que les bailleurs pourraient demander dans le cadre de l'exécution du projet ;

✓ chargé(e) de mettre en place un système de classement des dossiers de passation des marchés qui inclura pour chaque marché tous les documents relatifs à ces marchés y inclus les documents relatifs aux paiements, en vue de permettre toute revue à posteriori de l'IDA.

Plus précisément, le (la) SPM :

✓ Sera responsable de la mise en place d'un système de gestion de la passation des marchés comprenant (i) la planification des opérations de passation des marchés, (ii) le suivi de l'avancement, (iii) l'analyse des écarts entre les réalisations et le plan de passation des marchés ;

✓ Sera responsable de la qualité de l'ensemble du processus d'acquisition et plus précisément :

a. Faire le suivi auprès des services techniques bénéficiaires de l'acquisition ou de l'unité d'Exécution des Projets de la préparation et la finalisation des termes de référence (TDR), pour les acquisitions de service de consultants, et des spécifications techniques des biens et travaux,

b. Assurer l'élaboration des dossiers d'appel d'offres et des demandes de propositions (suivant les modèles fournis par l'IDA) avec les éléments techniques préparés par les services bénéficiaires devant être soumis à la non objection de l'IDA, et assurer leur transmission,

Procéder au lancement des appels d'offres (le cas échéant aux avis à manifestation d'intérêt ou présélection), selon les modes convenus dans l'Accord de Financement,

c. Veiller à la bonne gestion des appels d'offres en cours,

d. Participer aux séances publiques d'ouverture des plis pour fournir des conseils et assurer le contrôle qualité des rapports d'ouverture des offres et propositions reçues, préparés par les unités techniques,

e. Assurer le contrôle qualité des rapports d'ouverture

de plis et d'évaluation des offres à signer conjointement par les autres membres désignés de ces commissions,

f. Etre l'interlocuteur de la Banque mondiale pour toutes les questions relatives aux acquisitions notamment pour toutes les communications liées à l'obtention des non objections du bailleur de fonds,

g. Etablir les contrats, après l'obtention des avis de non objection si c'est requis, et veiller à leurs signatures par les personnes habilitées à le faire ; et,

h. Concevoir et mettre en place une base de données fournisseurs, et développer des statistiques de gestion qui permettront aux bailleurs de mesurer le niveau de performance de l'équipe chargée de la passation des marchés ;

✓ Il sera chargé de planifier, préparer et coordonner le calendrier d'acquisition des services de consultants, de biens et travaux pour le projet ;

✓ Il sera responsable de l'établissement de tous les rapports d'activités prescrits par les manuels de procédures et d'exécution de l'unité de coordination du Projet en ce qui concerne le volet passation de marchés, mais également de tout autre rapport lié à la passation de marchés que les bailleurs pourraient demander dans le cadre de l'exécution du Projet;

✓ Il sera responsable de la place un système de classement des dossiers de passation des marchés qui inclura pour chaque marché tous les documents y relatifs comprenant les documents relatifs aux paiements, en vue de permettre toute revue à posteriori de l'IDA ou audit externe de passation des marchés ;

✓ Assurer régulièrement l'introduction des dossiers de passation de marchés dans STEP et dans SIGMAP.

✓ Contribuer au processus d'amélioration permanente des solutions pour les aspects passation des marchés et fournir des inputs pour les manuels correspondants;

✓ Exécuter toutes tâches à lui confiées par le Coordonnateur National de l'UC du Projet en relation avec les tâches définies dans ses TDR.

Dans sa mission au sein de l'équipe, le (la) SPM apportera un conseil utile à tous les membres de l'équipe dans :

a. la phase d'ouverture des plis, d'évaluation des offres et de proposition d'attribution du marché ;

b. l'assistance aux réponses aux demandes de clarification des soumissionnaires ;

c. la réponse aux commentaires de la Banque et de tout autre bailleur de fonds ;

d. les propositions de solution alternative lorsqu'un problème de passation des marchés ne peut être résolu à l'interne ;

e. l'examen de toute correspondance arrivée ou départ concernant la passation des marchés soumise à son appréciation afin de s'assurer que le courrier a reçu le traitement adéquat dans le parfait respect des règles;

f. l'interprétation des clauses du contrat en cas de différend pendant l'exécution du contrat.

Afin d'éviter les situations potentielles de conflit d'intérêt qui pourraient ne pas lui permettre de donner un avis objectif dans le seul intérêt du client, le (la) SPM :

✓ Ne sera pas membre de la Commission d'Evaluation, ni de la Commission des Marchés auxquelles il/elle apporte un conseil utile pour le respect des règles ; il/elle pourrait cependant appuyer le secrétaire de la Commission des Marchés ;

✓ Ne devra pas participer aux opérations d'exécution du marché notamment (i) les réceptions de qualité ou de quantité et (ii) le paiement ; il/elle apportera un éclairage en cas de contentieux dans l'interprétation des clauses du contrat ; et

✓ Ne devra pas être dans une position de gestionnaire comptable de matières

III. Qualifications du (de la) SPM

Pour mener à bien cette mission, le SPM devra avoir les qualifications minimales suivantes :

✓ Un diplôme supérieur en ingénierie, Administration publique, Droit commercial ou Gestion (minimum

Bac+5) ou tout diplôme équivalent ;

✓ Excellente connaissance des procédures de passation des marchés en général et des règles de procédures de passation des marchés des banques multilatérales de développement : Banque Africaine de Développement et Banque Mondiale ;

✓ Expérience Professionnelle de 10 ans minimum dont au moins 5 ans dans le domaine de la passation des marchés en qualité de spécialiste en passation des marchés pour des projets financés ou cofinancés par la Banque Mondiale ou des institutions ayant des procédures similaires de passation des marchés ;

✓ Bonne connaissance du français ainsi qu'une bonne aptitude pour la communication et le travail en équipe;

✓ Bonne capacité de résolution des problèmes liés à la passation des marchés publics ;

✓ Une connaissance informatique de logiciels courants (Word, Excel, Power Point, Email et autres outils de communication).

IV. Obligation du (de la) SPM

Le SPM signera un contrat de performance avec la coordination du projet afin d'assurer en temps voulu (i) la production régulière des mises à jour du plan de passation des marchés du projet, (iii) le rapport d'activité conformément au manuel de procédures, et (iii) la qualité des dossiers d'acquisition, y compris celle soumis à l'avis de non objection de la Banque. Le SPM remettra à l'unité de coordination du projet un rapport d'activités au plus tard dix (10) jours après la fin du mois auquel il se rapporte et un rapport final en fin de mandat. Ces rapports comprendront en outre les recommandations du Responsable Administratif et Financier sur les décaissements et devront être remis en deux exemplaires à la coordination. Le modèle de rapport à fournir sera défini en accord avec l'IDA et comportera au minimum les informations sur les marchés requises dans le rapport administratif et financier du projet.

Les performances du Spécialiste en Passation des Marchés seront mesurées, entre autres, suivant les critères suivants :

- la maîtrise et le respect des procédures de passation des marchés de la Banque mondiale et des procédures nationales de passation des marchés ;

- le taux d'exécution du plan de passation des marchés;

- le respect des délais d'exécution du plan de passation des marchés ;

- la qualité des dossiers d'appel d'offres, des demandes de propositions et des contrats élaborés ;

- la qualité de l'archivage des dossiers de passation des marchés aussi bien physique que dans STEP ;

- la soumission régulière des rapports trimestriels sur la situation des acquisitions.

Documents

Le (la) SPM fera un usage confidentiel des informations reçues du Projet. Il (elle) fera un inventaire de tous les documents mis à sa disposition par le Projet. Ces documents dont il aura la garde devront être restitués à la fin de sa mission.

Le SPM analysera et interprétera les données qui lui seront fournies par ces documents ou par d'autres sources.

V. Rôle de conseil auprès du Coordonnateur National

Dans sa mission au sein de l'équipe, le SPM apportera un conseil utile à tous les membres de l'équipe dans :

✓ la phase d'ouverture des plis, d'évaluation des offres et de proposition d'attribution du marché;

✓ l'assistance à la réponse aux demandes de clarification des soumissionnaires ;

✓ la réponse aux commentaires de la Banque et de tout autre bailleur de fonds ;

✓ les propositions de solution alternative lorsqu'un problème de passation des marchés ne peut être résolu à l'interne ;

✓ l'examen de toute correspondance arrivée ou départ concernant la passation des marchés soumise à son appréciation afin de s'assurer que le courrier a reçu le traitement adéquat dans le parfait respect des règles; et

✓ l'interprétation des clauses du contrat en cas de différend pendant l'exécution du contrat.

✓ Former les membres de l'équipe à la passation des marchés

VI. Obligations de l'Administration du Projet

L'administration remettra au SPM l'ensemble des documents, dossiers et outils appropriés et nécessaires à l'exécution de sa mission. Elle remettra également à la disposition dudit spécialiste, les locaux et équipements nécessaires pour assurer une bonne prestation de service.

VII. Nature du contrat

Le (la) candidat(e) retenu(e) aura un statut de consultant.

Le Consultant sera sélectionné en accord avec les procédures définies dans le « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets (FPI) » de Juillet 2016, révisé en Novembre 2017 et Août 2018.

Il reste entendu que le recrutement d'un candidat fonctionnaire doit satisfaire aux dispositions de la clause 3.23 d) du « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets (FPI) » de Juillet 2016, révisé en Novembre 2017 et Août 2018, qui précisent que les représentants du gouvernement et les fonctionnaires du pays de l'Emprunteur peuvent être engagés pour des marchés portant sur des services de conseil, à titre individuel ou en tant que membres de l'équipe d'experts d'un bureau de consultants uniquement lorsque (i) leurs services sont d'un caractère unique et exceptionnel, ou leur participation est indispensable à l'exécution du projet; (ii) leur engagement ne créera pas de conflit d'intérêts ; et (iii) leur engagement n'enfreint aucune loi, réglementation ou politique de l'Emprunteur.

VIII. Durée et localisation du contrat

La durée du contrat du Spécialiste en Passation des Marchés (SPM) est d'un (1) an à compter de la date de signature du contrat. Au terme de cette période et après évaluation satisfaisante des performances de l'employé par le Coordonnateur, le contrat sera renouvelé sur la durée de mise en œuvre des projets avec l'avis de non objection du partenaire technique et financier.

Période d'essai de six (6) mois après évaluation satisfaisante des performances.

Le poste est basé à Niamey avec des possibilités de mission à l'intérieur du pays.

IX. Composition du dossier

Les candidats intéressés devront soumettre un dossier de candidature en langue française comprenant :

✓ Une lettre de motivation adressée au **Secrétaire Général du Ministère des Transports** ;

✓ Un curriculum vitae détaillé comportant des informations démontrant qu'il dispose des qualifications et expériences pertinentes pour la mission ;

✓ Copie (s) certifiée conforme du ou des diplôme (s) ; des certificats/attestations de travail, attestations de formation et de tous autres documents justifiant des compétences pour la mission ;

✓ Copie d'une pièce d'identité nigérienne en cours de validité.

**Le Secrétaire Général
Ministère des Transport**

REPUBLIQUE DU NIGER
MINISTRE DES TRANSPORTS
SECRETARIAT GENERAL
PROJET CORRIDOR ECONOMIQUE
LOME – OUAGADOUGOU – NIAMEY

AVIS À MANIFESTATION D'INTERET

AMI N° 003/MT/SG/DMP-DSP/2021

Pour le recrutement d'un (e) Spécialiste en Violences Basées sur le genre (S/VBG) au sein de l'Unité de Coordination du Projet de Corridor Economique Lomé – Ouagadougou Niamey

1. Le Gouvernement de la République du Niger a obtenu un crédit de la Banque Mondiale pour financer le Projet de Corridor Economique Lomé – Ouagadougou Niamey (PCE/LON). Il a l'intention, à ce titre, d'utiliser une partie des sommes accordées pour financer le contrat de service de consultant (individuel) d'un (e) Spécialiste en Violences Basées sur le genre (S/VBG) au sein de l'Unité de Coordination dudit Projet.

2. Les services du Consultant (« Services ») comprennent : lire plus bas les Termes de référence.

3. Le Ministère des Transport invite les consultants admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution des Services.

Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont :

✓ **les qualifications du Consultant** (Avoir un niveau de formation Diplôme de Bac+3 au moins, en sciences sociales, en droit, études de genre/parité hommes-femmes, en gestion des projets, ou toute autre discipline similaire)

✓ **l'expérience du consultant :**

- Au moins huit (8) ans d'expérience professionnelle globale ;
- Au moins cinq (5) ans d'expérience dans la supervision des activités de prévention et lutte contre les VBG, EAS/HS, dans des projets, programmes ou autres structures de développement ;
- Au moins cinq (5) ans d'expérience dans la conduite des campagnes de sensibilisation sur les droits des femmes, l'égalité de sexe, les VBG, les EAS/HS, et/ou la santé de la reproduction, serait un atout ;
- Une excellente connaissance des principes directeurs et éthiques qui gouvernent le travail avec les survivant (e)s de VBG et des bonnes pratiques dans la mise en œuvre des activités de prévention et lutte contre les VBG ;
- Une bonne expérience des méthodes de collecte et d'analyse des données sur les VBG ;
- Des capacités dans l'analyse situationnelle des problématiques liées aux VBG ;
- De bonnes connaissances des politiques de sauvegarde environnementale et sociale de la Banque mondiale ;
- Une bonne connaissance de la législation nationale nigérienne en matière de VBG, EAS/HS ;
- Une excellente maîtrise du français et une bonne capacité de rédaction des rapports ;
- La connaissance d'une langue additionnelle (anglais) serait un atout ; et
- Une bonne maîtrise des outils informatiques (traitement de textes, tableurs, Internet et Intranet, etc.).

4. Il est porté à l'attention des consultants que les dispositions des paragraphes 3.16 et 3.17 du Règlement de Passation des Marchés de la Banque mondiale pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement de Juillet 2016, révisé en Novembre 2017 et en Août 2018, relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables.

5. Un Consultant sera sélectionné selon la méthode de sélection du **Consultant Individuel**, telle que décrite dans le Règlement de Passation des Marchés de la Banque mondiale pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement de Juillet 2016, révisé en Novembre 2017 et en Août 2018.

7. Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires auprès de l'Unité de Coordination du PMRC sise dans l'enceinte du Ministère de l'Équipement au rond-point de l'Hôpital National de Niamey, Annexe abritant le Cabinet du Ministre de la Communication, Tél. : (+227) 20 73 54 38 aux heures suivantes : du lundi au jeudi de 8 h 00 à 17 h 00, et les vendredis de 8 h 00 à 12 h 00 (Heure locale = GMT + 1).

8. Les manifestations d'intérêt écrites doivent être expédiées par courrier électronique aux adresses suivantes : pdilpapst@yahoo.fr et attaoulah@gmail.com au plus tard le **08 octobre 2021 à 12 heures 00 minutes** (Heure locale). Les manifestations d'intérêt envoyés électroniquement doivent être en fichier non modifiable (pdf) ou équivalent.

9. En cas de non-confirmation dans un délai de 24 heures ouvrables après leur envoi, de la réception des dossiers transmis électroniquement, le Consultant doit faire un rappel d'envoi de la confirmation de la réception de son dossier aux adresses électroniques mentionnées ci-dessus. Les Consultants, l'Unité de Coordination du PMRC et le Ministère des Transports doivent vérifier dans les dossiers de Boîte de réception et de SPAM la réception des dossiers de manifestation d'intérêt électroniques et de toute autre communication relative à la manifestation d'intérêt.

TERMES DE REFERENCE

RECRUTEMENT D'UN (E) SPECIALISTE EN VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE (VBG) AU SEIN DE L'UNITE DE COORDINATION DU PROJET CORRIDOR ECONOMIQUE LOME-OUAGADOUGOU-NIAMEY

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Trente-cinq pour cent (35%) des femmes dans le monde ont été survivantes de violence physique et/ou sexuelle causées par leurs partenaires intimes ou d'autres acteurs (OMS 2013). La Banque mondiale reconnaît que la lutte contre les violences basées sur le genre (VBG), partout au monde, est essentielle pour combler les écarts entre les hommes et les femmes, produire un impact durable sur la pauvreté et favoriser la réalisation d'une croissance économique durable qui profite à tous.

Toutefois, la récente Note de Bonnes Pratiques pour Lutter Contre les Violences Sexistes dans le Cadre du Financement des Projets d'Investissement Comportant de Grands Travaux de Génie Civil (Note de Bonnes Pratiques VBG) reconnaît que des opérations comportant des grands travaux de génie civil peuvent aggraver le risque de VBG, notamment les risques d'exploitation et d'abus sexuels (EAS), ainsi que de harcèlement sexuel (HS). Ces risques peuvent être exercés de différentes manières par un éventail d'auteurs liés à la mise en œuvre des opérations tant dans la sphère publique que privée de plusieurs manières, par exemple, à travers l'afflux important de travailleurs augmentant le risque de rapports sexuels transactionnels, le changement dans la dynamique de pouvoir au foyer, la redistribution des terres où les femmes sont typiquement exclues des titres fonciers, ou le manque de voies sécurisées facilitant l'accès au travail pour les femmes.

La Note de Bonnes Pratiques VBG a été préparée pour aider les équipes de projet à définir une approche permettant de déterminer les risques de VBG, en particulier d'EAS ainsi que de HS, que peuvent présenter des opérations de financement de projets d'investissement (FPI) comportant des marchés de grands travaux de génie civil, et de conseiller en conséquence les emprunteurs sur la meilleure façon de gérer ces risques. La Note s'appuie sur l'expérience de la Banque mondiale et sur les bonnes pratiques en usage dans ce secteur au niveau international, y compris celles d'autres partenaires de développement.

Les présents termes de référence (TDR) sont élaborés pour servir au recrutement d'un(e) Spécialiste en VBG qui sera chargé(e) d'appuyer le projet dans la prévention, atténuation et réponse à ces risques dans le cadre de sa mise en œuvre.

2. CONTEXTE DU PROJET

Au Niger, le Projet Corridor Economique Lomé-Ouagadougou-Niamey s'inscrit dans le cadre du PDES, Plan de Développement Economique et Social (2017-2021), notamment l'axe 3 qui vise à l'accélération de la croissance économique à travers «des investissements dans les infrastructures et les services permettent de réduire le coût et le temps de transport particulièrement le long des principaux corridors, d'augmenter les flux du commerce inter et intra régional et de contribuer à renforcer l'intégration et la coopération économique régionale».

L'objectif de développement du projet est « d'améliorer la résilience des populations et la qualité du transport et du transit le long du corridor régional entre le Togo, le Burkina Faso et le Niger ».

Le projet participera aussi aux objectifs d'intégration régionale portés par les communautés économiques régionales que sont l'UEMOA et la CEDEAO. Ainsi, le Projet vise (i) à améliorer la compétitivité du corridor économique entre Lomé, Ouagadougou et Niamey, (ii) à harmoniser les réformes du secteur du transport et du transit et (iii) appuyer la résilience et la prévention à la vulnérabilité sécuritaire dans une zone d'influence de 20 km le long du corridor. Ce faisant ce projet sous régional est en harmonie avec les objectifs du Développement Durable qui vise à bâtir « une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation », avec comme axe de priorité « la mise en place d'une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontalière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en privilégiant un accès universel, financièrement abordable et équitable ».

Les Enjeux du projet au Niger sont multiples. En plus des activités d'intérêt régional, les activités d'intérêt national pour le Niger sont les suivantes : (i) le développement économique du Corridor à travers la route RN 6 Niamey-Torodi-frontière Burkina sur 120 Km, (ii) la compétitivité des services à travers ne mise en œuvre effective des réformes du secteur de transport et (iii) la modernisation du commerce international et des procédures de transit. A ce titre le projet contribuera à réduire les coûts et délais de transports pour les marchandises burkinabè et nigérienne, à augmenter le commerce transfrontalier entre les 3 pays (Togo-Burkina-Niger) et à améliorer l'économie locale et communautaire le long de la zone d'influence du corridor, en désenclavant les pôles de croissance économique et en fournissant les infrastructures communautaires.

Pour atteindre cet objectif, les activités du projet ont été structurées en quatre (04) composantes à savoir (i) l'Amélioration des infrastructures et des systèmes de transport intelligents sur le corridor Lomé-Ouagadougou-Niamey ; (ii) le Soutien à l'amélioration de la qualité des services de transport et de transit le long du Corridor ; (iii)

l'Amélioration des infrastructures communautaires et des routes d'accès pour soutenir le développement économique local et la résilience dans les zones fragiles autour du corridor ; (iv) l'Appui à la mise en œuvre du projet aux niveaux régional et national.

Dans la sous composante 3.2. « Mise en œuvre des instruments de sauvegarde sociale du Projet », il est prévu entre autres activités le suivi des activités de **Prévention et de réponse aux risques de violences basées sur le Genre (VBG) et d'exploitation des enfants (EDE)**.

3. CONTEXTE NATIONAL SUR LES VBG

Le Niger se classe 154ème sur 162 selon l'indice d'inégalité entre les sexes (PNUD 2019), qui mesure trois aspects importants du développement humain : la santé reproductive, l'autonomisation et la situation économique. La violence basée sur le genre (VBG) est très répandue et on estime que 43 pour cent des femmes dans tout le pays ont subi des violences physiques à un moment de leur vie, tandis que 28 pour cent ont été victimes de violences sexuelles (HCR 2010). Les conflits, la militarisation et l'insécurité dans certaines régions du pays (dont celles couvrant la zone d'intervention du projet) ont encore exacerbé les risques préexistants de VBG, et ce de manières multiples : l'effondrement des filets de sécurité sociale et des relations de protection, les défis croissants liés à l'accès aux services vitaux laissant les survivants isolés et incapables de chercher les soins appropriés, l'état de droit affaibli, l'élargissement des niveaux et de la gravité de l'inégalité entre les sexes et les différentes manifestations de la VBG, de la Violence entre Partenaires Intimes (VPI) à l'exploitation sexuelle des femmes et des filles. En outre, l'UNICEF estime que le Niger a le taux de prévalence du mariage des enfants le plus élevé au monde, avec 77% des filles mariées avant l'âge de 18 ans (EDS 2012) et 28% avant l'âge de 15 ans. Cette situation peut être exacerbée en situation de grande insécurité, car les familles peuvent considérer le mariage de leurs jeunes filles avec des hommes plus âgés comme un moyen de les protéger et d'améliorer l'accès aux ressources naturelles et financières. Les indicateurs de substitution sur les normes sociales semblent légitimer, tolérer et promouvoir la violence basée sur le genre, la violence conjugale étant considérée comme justifiée par 59,6% des femmes (EDS 2012), contre une moyenne régionale de 45,7%. Au Niger, il n'y a pas de lois sur la violence domestique ou des peines aggravées pour les crimes contre les conjoints ou les membres de la famille.

Suite à l'évaluation sociale du projet, les facteurs suivants, qui peuvent contribuer à créer ou exacerber les risques de VBG, y compris l'EAS et l'HS, ont été identifiés :

- L'afflux de main d'œuvre, des zones humanitaires difficiles à accéder dans les régions de mise en œuvre, des activités de projet proches des voies de passage des femmes et des filles, etc.

L'évaluation sociale a aussi déterminé que ces facteurs peuvent créer les risques suivants pendant la mise en œuvre du projet :

- Risques de rapports sexuels transactionnels à cause d'un afflux de main d'œuvre, le risque de violences sexuelles où les femmes et les filles doivent traverser les chantiers de travaux, le risque élevé des violences entre partenaires intimes ou violences au foyer à cause des transferts monétaires distribués aux femmes dans des contextes où les femmes typiquement ne touchent pas de l'argent, etc.

Par la suite, il a été déterminé que le **Projet Corridor Economique Lomé-Ouagadougou-Niamey** devra mettre en place des mesures afin d'atténuer les risques de VBG et se mettre en conformité dans l'ensemble aux normes et bonnes pratiques en matière de lutte contre les VBG, y compris celles élaborées dans la Note de Bonnes Pratiques VBG.

Dans le cadre de cette mise en conformité, un dispositif devra être mis en place pour permettre, de gérer, de façon satisfaisante, la prévention et la réponse aux VBG qui seraient liées à la mise en œuvre du projet. Ce dispositif comprendra :

- La mobilisation d'un(e) Spécialiste en VBG au sein des Projets et le recrutement ponctuel des consultants afin d'appuyer le (la) Spécialiste en VBG ainsi que les deux Spécialistes en mesures de sauvegardes environnementale et sociale dans la mise en œuvre des activités variées ;
- Une cartographie des services de prise en charge VBG disponibles avec un paquet minimum des services prévus ou nécessaire ;
- Les consultations avec les bénéficiaires féminins au niveau communautaire ;
- La sensibilisation des communautés riveraines sur les questions de VBG et les potentiels risques liés au projet ainsi que sur les mesures d'atténuation des risques mises en place dans les zones d'exécution du projet ;
- La signature du règlement intérieur et code de bonne conduite par toutes les personnes travaillant sur le projet ;
- La mise en place d'un mécanisme de gestion des plaintes (MGP) sensible au genre/VBG qui sera envisagé par le projet, incluant un protocole de réponse ;
- Une formation sur les VBG pour les ouvriers des entreprises ainsi que pour les acteurs communautaires, tels que les points focaux liés

aux comités locaux de gestion des plaintes, et d'autres parties prenantes ; et

- La formation continue du personnel du projet sur les VBG, la réponse appropriée aux cas de VBG, et la mise en œuvre du code de bonne conduite et du MGP.

Les présents termes de référence définissent le mandat général, les tâches spécifiques ainsi que le profil du Spécialiste en VBG à recruter au sein de l'Unité de Coordination du PCE-LON.

4. OBJECTIFS

L'objectif général de ce poste consiste à appuyer le projet dans la prévention, l'atténuation des risques, et la réponse aux VBG, y compris l'EAS et le HS, liées à sa mise en œuvre.

Les objectifs spécifiques du mandat du Spécialiste en VBG sont les suivantes :

a. Aider le projet à identifier les risques de VBG/EAS/HS liés à la mise en œuvre du projet et à élaborer les stratégies d'atténuation des risques à travers l'intégration des risques et des mesures d'atténuation y afférentes dans les instruments de sauvegardes environnementale et sociale pour les projets notamment l'EIES, le PGES et le PGES-C, les appels d'offre, les contrats des entreprises et les codes de conduite ;

b. Appuyer le projet dans la mise en œuvre et la coordination des activités de prévention et réponse ainsi que d'atténuation des risques, en supervisant les contrats des prestataires et les prestations des consultants spécialistes en VBG, en assurant la mise en œuvre éthique et appropriée du MGP, en collaborant avec les autres membres de l'Unité de Coordination du PCE-LON, surtout les Spécialistes en sauvegardes environnementale et sociale, et en coordonnant les actions prévues avec les partenaires des projet et les structures gouvernementales impliquées dans leur mise en œuvre ; et

c. Appuyer l'UCP dans le suivi et évaluation des activités liées à la prévention, la réponse, et l'atténuation des risques de VBG, en assurant le suivi éthique des indicateurs divers liés aux activités de prévention et réponse et au fonctionnement du MGP, en faisant l'analyse des différentes activités par rapport aux écarts dans la performance et aux ajustements à faire, et en contribuant aux rapports périodiques et au plan d'action des deux projets.

d. Assurer la coordination et l'harmonisation de l'approche concernant la prévention et la réponse aux VBG/EAS/HS sur le projet. Ceci pourra se matérialiser à travers des réunions régulières, c'est-à-dire sur une base mensuelle pendant les six premiers mois du PCE-LON, puis de manière trimestrielle. Ces réunions permettront de faire le suivi sur la planification et la mise en œuvre des activités. De plus, des échanges sur les pratiques prometteuses et leçons apprises dans la mise en place et l'application des protocoles.

5. MANDAT ET TACHES DU (DE LA) SPECIALISTE EN VBG

Sous l'autorité du Coordonnateur de l'UCP, le Spécialiste en VBG veillera à la prise en compte des questions relatives aux risques de VBG dans la mise en œuvre de toutes les activités du PCE-LON.

Les tâches spécifiques du Spécialiste en VBG au sein de l'UCP se résument comme suit :

a. Identification des risques de VBG/EAS/HS et la conception des stratégies d'atténuation des risques pour le projet :

- Contribuer à l'élaboration des éléments VBG relatifs aux termes de référence pour la préparation des documents de sauvegardes environnementale et sociale restants et assurer l'intégration et la mise en œuvre des mesures d'atténuation des risques de VBG/EAS/HS telles que prévues par ces documents.

- Veiller à ce que l'évaluation des risques de VBG dans l'évaluation sociale réalisée pendant la phase préparatoire du projet soit actualisée tout au long de la mise en œuvre du projet et dans le développement ou l'adaptation du Plan d'Action VBG ; et

- Contribuer au suivi et à la validation des éléments VBG des documents de sauvegardes environnementale et sociale préparés dans le cadre du PCE-LON, tels que cités ci-haut.

b. Mise en œuvre et coordination des activités de prévention et réponse ainsi que d'atténuation des risques :

● Supervision des contrats des prestataires :

- Contribuer à l'intégration des clauses spécifiques aux VBG dans les Dossiers d'Appels d'Offres (DAO) et/ou les Dossiers de Demande de Cotation (DC), ainsi que dans les contrats des entreprises, dans les termes de référence et dans les codes de conduite des prestataires (entreprises, missions de contrôle, etc.) ; et

- Contribuer à l'évaluation des dossiers de cotation des prestataires afin de veiller à ce que l'efficacité du plan d'atténuation des risques de VBG du contractant soit prise en compte.

● Supervision des consultants ou ONG spécialistes en matière de VBG :

- Contribuer à l'élaboration des termes de référence pour le recrutement des consultants ou ONG spécialistes en matière de VBG qui peuvent être engagés pour appuyer la mise en œuvre des activités de prévention et réponse aux VBG, y compris les mesures d'atténuation des risques, à l'attention des communautés affectées par le projet et du personnel du PCE-LON et des divers chantiers des travaux ouverts dans les zones d'intervention du projet ;

- Superviser l'ensemble des prestations de ces consultants spécialistes, ce qui pourrait comprendre l'élaboration et la validation des cartographies des services de qualité, les consultations communautaires, les formations des parties prenantes, les campagnes de sensibilisation, et le suivi de proximité des partenaires et du personnel du projet ; et

- Avec l'appui des consultants spécialistes où nécessaire, assurer le

développement et la mise en place d'un plan de formation sur les VBG tout au long du projet, qui comprendra, parmi d'autres, les ouvriers, les personnels des projets, ainsi que les acteurs communautaires, et qui abordera les risques de VBG, la réponse appropriée et éthique aux cas de VBG, et la mise en œuvre du code de bonne conduite et du MGP.

● Appui à la mise en œuvre du mécanisme de gestion des plaintes (MGP) :

- Assurer la coordination et la mise en œuvre du MGP en ce qui concerne les questions liées aux VBG dans le cadre du projet, y compris un protocole de réponse aux cas de VBG, tout en assurant une approche « axée sur le/la survivant(e) » dans le projet pour faire en sorte que les personnes ayant vécu un incident de VBG reçoivent une assistance médicale, psychosociale et juridique conforme aux besoins de chacun(e), sous réserve du consentement du/de la victime et, tout en respectant son droit à la confidentialité et sécurité (ceci comprendra un suivi régulier sur le terrain pour vérifier le bon fonctionnement du MGP, les pistes d'entrée appropriées, et la qualité des services dans le circuit de référencement) ; et

- Assurer le respect des principes directeurs concernant la confidentialité de la victime et ses données personnelles et la sécurité dans la collecte, le stockage, et le partage éthiques des données liées aux plaintes de VBG.

c. Coordination et collaboration :

- Collaborer avec les autres Spécialistes de l'UCP, notamment les deux Spécialistes en mesures de sauvegardes environnementale et sociale, dans le cadre de leurs activités ;

- Participer aux réunions périodiques de coordination du projet et, si nécessaire sur les chantiers, afin de récolter les retours des entreprises et des prestataires sur la mise en œuvre du MGP, pour pouvoir adapter le mécanisme en se servant des leçons apprises ; et

- Informer et faire participer, le cas échéant, les structures gouvernementales au niveau des zones d'intervention sur les activités et mesures d'atténuation des risques de VBG menées dans le cadre du PCE-LON.

d. Suivi et évaluation :

● Suivi des activités et indicateurs divers :

- Mettre en place le plan de suivi et évaluation des activités relatives à la prévention et la gestion des cas de VBG, en coordination et avec l'appui du spécialiste en suivi et évaluation de la Banque mondiale, assorti des indicateurs de résultats et leurs valeurs cibles, ce qui permettra au Spécialiste en VBG de récolter systématiquement et de façon conforme aux principes directeurs et aux bonnes pratiques, les retours de la communauté sur le fonctionnement du MGP (y compris le code de bonne conduite du projet) et les autres services d'assistance aux survivant(e)s ;

- Appuyer le suivi des indicateurs relatifs au fonctionnement du MGP, notamment concernant le rapportage et le suivi des plaintes de VBG liées aux projets (ceci doit être fait tout en respectant le protocole de réponse aux cas de VBG et les principes directeurs de gestion des cas de VBG) ;

- Sur base des informations récoltées directement et fournies par les consultants en supervision, tenir à jour et communiquer de manière périodique un outil de suivi (e.g., tableau) résumant les informations relatives aux contrats des prestataires ou consultants relatifs aux VBG, les codes de bonne conduite mis en vigueur, et les dates de formation des ouvriers des entreprises et aussi des personnels des deux projets ; et

- Documenter les bonnes pratiques ou histoires de succès vécues suite à la mise en œuvre des mesures d'atténuation des risques de VBG tout en respectant la confidentialité des survivantes.

● Analyse des données et activités

- Évaluer les activités du projet pour apprécier l'adéquation avec les exigences nationales et celles de la Banque mondiale en matière de prévention et gestion des cas de VBG ;

- Analyser et expliquer les écarts entre les réalisations et les prévisions et formuler toute recommandation appropriée pour améliorer les performances en matière de prévention et gestion des cas de VBG ; et

- Proposer des ajustements au programme d'activités de prévention et gestion des cas de VBG et les mesures appropriées pour assurer leur bonne exécution.

● Rapportage :

- Rédiger les rapports périodiques (mensuels, trimestriels et annuels) contenant l'évolution de la mise en œuvre des mesures d'atténuation des risques de VBG du projet et des prestations des entreprises et des consultants d'appui ; et

- Contribuer à la préparation des plans d'action annuels, ainsi qu'à la rédaction des rapports périodiques des deux projets (mensuels, trimestriels et annuels) et veiller à la prise en compte adéquate des aspects VBG dans lesdits rapports.

6. RAPPORTS

Le (la) Spécialiste en VBG établira ses rapports d'activités mensuels, trimestriels et annuels comme convenu de manière à ce que l'intégration successive de tous ces rapports permette l'élaboration des rapports d'avancement mensuels, trimestriels et annuels des activités des deux projets sur les aspects de sauvegarde environnementale et sociale. Ces rapports feront le point sur les réalisations du mois, du trimestre ou de l'année et présenteront les principales questions soulevées et les solutions apportées en même temps que les forces et faiblesses des actions menées. Ils présenteront également les prévisions pour le mois ou le trimestre suivant. Lesdits rapports seront dus au plus tard sept (7) jours, quinze (15) jours et un mois respectivement après la fin de chaque période

concernée.

7. PROFIL DU/DE LA CANDIDAT(E)

- Détenteur(trice) d'un Diplôme de **Bac+3 au moins**, en sciences sociales, en droit, études de genre/parité hommes-femmes, en gestion des projets, ou toute autre discipline similaire ;

- Au moins huit (8) ans d'expérience professionnelle globale ;

- Au moins cinq (5) ans d'expérience dans la supervision des activités de prévention et lutte contre les VBG, EAS/HS, dans des projets, programmes ou autres structures de développement ;

- Au moins cinq (5) ans d'expérience dans la conduite des campagnes de sensibilisation sur les droits des femmes, l'égalité de sexe, les VBG, les EAS/HS, et/ou la santé de la reproduction, serait un atout ;

- Une excellente connaissance des principes directeurs et éthiques qui gouvernent le travail avec les survivant (e)s de VBG et des bonnes pratiques dans la mise en œuvre des activités de prévention et lutte contre les VBG ;

- Une bonne expérience des méthodes de collecte et d'analyse des données sur les VBG ;

- Des capacités dans l'analyse situationnelle des problématiques liées aux VBG ;

- De bonnes connaissances des politiques de sauvegarde environnementale et sociale de la Banque mondiale ;

- Une bonne connaissance de la législation nationale nigérienne en matière de VBG, EAS/HS ;

- Une excellente maîtrise du français et une bonne capacité de rédaction des rapports ;

- La connaissance d'une langue additionnelle (anglais) serait un atout ; et

- Une bonne maîtrise des outils informatiques (traitement de textes, tableurs, Internet et Intranet, etc.).

Les candidatures féminines sont fortement encouragées de manière générale.

8. DURÉE ET LOCALISATION DU CONTRAT

La durée du contrat du Spécialiste en VBG est d'un (1) an à compter de la date de signature du contrat. Au terme de cette période et après évaluation satisfaisante des performances de l'employé par le Coordonnateur, le contrat sera renouvelé sur la durée de mise en œuvre des projets avec l'avis de non objection du partenaire technique et financier.

Période d'essai de six (6) mois après évaluation satisfaisante des performances.

Le poste est basé à Niamey avec des possibilités de mission à l'intérieur du pays.

9. NATURE DU CONTRAT

Le (la) candidat(e) retenu(e) aura un statut de consultant.

Le Consultant sera sélectionné en accord avec les procédures définies dans le « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets (FPI) » de Juillet 2016, révisé en Novembre 2017 et Août 2018.

Il reste entendu que le recrutement d'un candidat fonctionnaire doit satisfaire aux dispositions de la clause 3.23 d) du « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets (FPI) » de Juillet 2016, révisé en Novembre 2017 et Août 2018, qui précisent que les représentants du gouvernement et les fonctionnaires du pays de l'Emprunteur peuvent être engagés pour des marchés portant sur des services de conseil, à titre individuel ou en tant que membres de l'équipe d'experts d'un bureau de consultants uniquement lorsque (i) leurs services sont d'un caractère unique et exceptionnel, ou leur participation est indispensable à l'exécution du projet; (ii) leur engagement ne créera pas de conflit d'intérêts ; et (iii) leur engagement n'enfreint aucune loi, réglementation ou politique de l'Emprunteur.

10. COMPOSITION DU DOSSIER

Les candidats intéressés devront soumettre un dossier de candidature en langue française, aux adresses Email ci-dessous comprenant :

- ✓ Une lettre de motivation adressée au **Secrétaire Général du Ministère des Transports** ;

- ✓ Un curriculum vitae détaillé comportant des informations démontrant qu'il dispose des qualifications et expériences pertinentes pour la mission ;

- ✓ Copie (s) du ou des diplôme (s) ; des certificats/attestations de travail, attestations de formation et de tous autres documents justifiant des compétences pour la mission ;

- ✓ Copie d'une pièce d'identité nigérienne en cours de validité.

11. INFORMATIONS UTILES

Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires auprès de la Direction Générale des Grands Travaux du Ministère de l'Équipement ou au niveau de l'Unité de Coordination du PMRC sise dans l'enceinte du Ministère de l'Équipement au rond-point de l'Hôpital National de Niamey, Annexe abritant le Cabinet du Ministre de la Communication, Tél.: (227) 20 73 54 38 aux heures suivantes: du lundi au jeudi de 8 h 00 à 17 h 00, et les vendredis de 8 h 00 à 12 h 00 (Heure locale).

Ils peuvent déposer leurs manifestations d'intérêt rédigées en français à l'adresse indiquée ci-dessus ou les expédier à : pdilpapst@yahoo.fr et attaoulah@gmail.com au plus tard le **08 octobre 2021 à 12 heures 00 minutes** (Heure locale).

**Le Secrétaire Général
Ministère des Transport**

REPUBLIQUE DU NIGER
MINISTÈRE DES TRANSPORTS
SECRETARIAT GENERAL
PROJET CORRIDOR ECONOMIQUE
LOME – OUAGADOUGOU – NIAMEY

AVIS À MANIFESTATION D'INTERET

AMI N° 004/MT/SG/DMP-DSP/2021

Pour le recrutement d'un (e) Auditeur (trice) Interne au sein de l'Unité de Coordination du Projet de Corridor Economique Lomé – Ougadougou Niamey

1. Le Gouvernement de la République du Niger a obtenu un crédit de la Banque Mondiale pour financer le Projet de Corridor Economique Lomé – Ougadougou Niamey (PCE/LON). Il a l'intention, à ce titre, d'utiliser une partie des sommes accordées pour financer le contrat de service de consultant (individuel) **d'un (e) Auditeur (trice) Interne** au sein de l'Unité de Coordination dudit Projet.

2. Les services du Consultant (« Services ») comprennent : **lire plus bas les Termes de référence.**

3. Le Ministère des Transport invite les consultants admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution des Services.

Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont :

✓ **Les qualifications du Consultant :** Avoir BAC + 5 en gestion, audit, contrôle et finances-comptabilité ou autre diplôme équivalent

✓ **L'expérience du consultant :**

- Avoir une expérience professionnelle d'au moins 5 années ;
- avoir une très bonne connaissance et expérience pratique (i) des mécanismes de financement des projets et programmes de développement en général et des procédures de la Banque Mondiale en particulier, et (ii) des normes internationales d'audit interne ;
- avoir l'expérience de l'utilisation de l'outil informatique et d'un ou plusieurs logiciels de gestion comptable et financière ;
- Une expérience en cabinet d'audit et expertise comptable serait un atout ;
- Avoir une grande intégrité morale ;
- Etre rigoureux et capable de synthétiser les informations relatives au Projet ;
- Avoir un bon esprit d'analyse, d'adaptabilité à son environnement de travail et d'écoute ;
- Avoir une bonne connaissance des procédures de la Banque mondiale ;
- Avoir une bonne capacité rédactionnelle ;
- Avoir une maîtrise parfaite des logiciels Word, Excel et Power-Point ;
- Etre capable de travailler en équipe et avoir une bonne aptitude à établir des relations humaines harmonieuses ;
- Etre capable de travailler sous pression ;
- Etre disponible, entreprenant et avoir une bonne organisation ;

4. Il est porté à l'attention des consultants que les dispositions des paragraphes 3.16 et 3.17 du Règlement de Passation des Marchés de la Banque mondiale pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement de Juillet 2016, révisé en Novembre 2017 et en Août 2018, relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables.

5. Un Consultant sera sélectionné selon la méthode de sélection du **Consultant Individuel**, telle que décrite dans le Règlement de Passation des Marchés de la Banque mondiale pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement de Juillet 2016, révisé en Novembre 2017 et en Août 2018.

7. Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires auprès de l'Unité de Coordination du PMRC sise dans l'enceinte du Ministère de l'Équipement au rond-point de l'Hôpital National de Niamey, Annexe abritant le Cabinet du Ministre de la Communication, Tél. : (+227) 20 73 54 38 aux heures suivantes : du lundi au jeudi de 8 h 00 à 17 h 00, et les vendredis de 8 h 00 à 12 h 00 (Heure locale = GMT + 1).

8. Les manifestations d'intérêt écrites doivent être expédiées par courrier électronique aux adresses suivantes : **pdilpapst@yahoo.fr** et **attaoulah@gmail.com** au plus tard le **08 octobre 2021 à 12 heures 00 minutes** (Heure locale). Les manifestations d'intérêt envoyés électroniquement doivent être en fichier non modifiable (pdf) ou équivalent.

9. En cas de non-confirmation dans un délai de 24 heures ouvrables après leur envoi, de la réception des dossiers transmis électroniquement, le Consultant doit faire un rappel d'envoi de la confirmation de la réception de son dossier aux adresses électroniques mentionnées ci-dessus. Les Consultants et l'Unité de Coordination du PMRC et le Ministère des Transports doivent vérifier dans les dossiers de Boîte de réception **et de SPAM** la réception des dossiers de manifestation d'intérêt électroniques et de toute autre communication relative à la manifestation d'intérêt.

TERMES DE REFERENCE DE L'AUDITEUR (TRICE) INTERNE

I. Contexte Général du Projet :

Dans le cadre de sa politique de développement, le Niger a sollicité et obtenu de l'Agence Internationale pour le Développement (IDA) un crédit pour le financement du Projet Corridor Economique Lomé – Ougadougou – Niamey.

Le projet est conçu pour appuyer le gouvernement du Niger pour, d'une part, améliorer la connectivité régionale et les opportunités économiques le long du corridor routier Lomé-Ougadougou-Niamey. Pour faciliter les échanges économiques et le brassage inter communautaire interne et externe du Niger dans les meilleures conditions de sécurité des populations et de leurs biens à l'aide d'une fourniture de service de transport de qualité et à moindre coût, d'autre part renforcer la résilience des populations le long du corridor pour faire face à la crise sanitaire et climatique dans la zone du Projet en protégeant et améliorant les moyens de subsistance et en finançant les équipements communautaires.

Il est structuré en **5 composantes** dont trois opérationnelles, une consacrée à la gestion du projet et une autre à la réponse d'urgence.

✓ **Composante 1 :** Amélioration des infrastructures et introduction de systèmes de transport intelligents sur le corridor LON (Coût total : 13 millions de dollars US) ;

✓ **Composante 2 :** Amélioration de la qualité des services de transport et de transit le long du corridor (Coût total : 27 millions de dollars US)

✓ **Composante 3 :** Amélioration des infrastructures communautaires et des voies d'accès pour soutenir le développement économique local et la résilience des populations autour du corridor (Coût total : 46 millions de dollars US) ;

✓ **Composante 4 :** Appui à la mise en œuvre du projet aux niveaux régional et national (Coût total : 4 millions de dollars US)

Composante 5 : composante contingente de réponse d'urgence (équivalent de 0 million de dollars US)

L'objectif de développement du projet (ODP) est d'améliorer la connectivité régionale et les infrastructures communautaires socio-économiques le long du corridor entre les capitales du Togo, du Burkina Faso et du Niger.

Dans le cadre de l'étoffement de son personnel, l'Unité de Coordination du Projet se propose d'utiliser une partie des fonds pour recruter un (e) Auditeur Interne. Les présents TDR sont élaborés pour le recrutement dudit (de ladite) Spécialiste.

II. Mandat de l'Auditeur (trice) Interne

Sous l'autorité et la supervision du Président du Comité du Pilotage et en étroite collaboration avec l'Equipe de l'Unité de Coordination du Projet, le consultant a pour missions de faire le suivi de contrôle interne en conformité avec les normes d'audit internationales régissant la pratique professionnelle de contrôle interne édictés par la fédération Internationale des Experts Comptables et les procédures admises décrites dans les documents légaux et les manuels de procédures du PCE/LON. Il est le responsable de la vérification de gestion financière et de tous les aspects de la comptabilité et en particulier en termes de systèmes et de procédures ainsi que la conformité aux normes. Les missions :

- faire appliquer le suivi des procédures de gestion en vigueur du projet ;
- conseiller l'UCP dans la maîtrise des risques ;
- assister l'UCP dans la mise en œuvre des recommandations issues des missions d'appui de la Banque Mondiale, d'audit externe et des différents organes d'Etat de contrôle ;
- favoriser l'amélioration de la qualité de l'information ;
- faire toute suggestion relative au respect de l'accord de financement, de la lettre de décaissement et des manuels de procédures et d'exécution du projet ;
- assurer la mise en place des outils et du cadre de l'audit interne ;
- veiller à la bonne application des procédures de

- gestion des projets et de passation des marchés ;
- veiller à l'utilisation efficiente des ressources du projet ;
 - veiller à la fiabilisation des données comptables et financières ;
 - sécuriser le patrimoine du projet ;
 - apporter un appui à la coordination du projet ;

Les principales tâches se résument comme suit :

- Soumettre au Comité de Revue et à la Banque Mondiale son Programme d'audit annuel pour approbation
- Transmettre à la Banque Mondiale un rapport d'activités semestriel consolidé au plus tard 45 jours après la fin du semestre
- Soumettre à la Banque Mondiale les rapports d'audit interne de chaque mission au plus tard deux semaines après leur approbation par le Coordonnateur de Projet
- Exécuter les missions d'audit interne en conformité avec les normes internationales régissant la pratique professionnelle de l'audit interne et les procédures admises ;
- veiller à ce que toutes les entités qui sont impliquées dans la gestion du projet, soient conformes aux directives de la Banque Mondiale, ainsi qu'aux principes de transparence et de saine gestion. Il prêtera une attention au respect des pratiques saines en matière de gestion financière et de passation des marchés ;
- évaluer la qualité du système de contrôle interne et jauger l'efficacité des opérations par approche opérationnelle (audit opérationnel) ;
- identifier les dysfonctionnements opérationnels, en évaluer les conséquences et proposer des moyens appropriés pour y remédier ;
- contrôler périodiquement les transactions financières liées, en s'assurant de leur opportunité, leur régularité, ainsi que des niveaux de risques, fraudes et corruptions éventuelles ;
- réaliser des inspections physiques des biens et services acquis et des travaux réalisés ;
- examiner les dossiers de passation des marchés pour s'assurer du respect des termes des accords de financement ;
- vérifier la sincérité et la fiabilité des informations financières et comptables, ainsi que la sécurité des enregistrements comptables :
- éligibilité des dépenses, respect des allocations budgétaires et catégorielles ;
- justification des dépenses : contrôle de la force probante et de l'authenticité des pièces justificatives (absence de rature, d'indices de falsification, etc.) ;
- qualité et efficacité du classement et de l'archivage des pièces comptables ;
- examiner l'efficacité de la protection des acquis : codification des immobilisations, système et outils de gestion de la comptabilité matière (inventaire des immobilisations, livres et divers documents d'enregistrement de la comptabilité matière, fiches de stock, etc.) ;
- examiner la pertinence et le fonctionnement effectif des procédures mises en place pour lutter contre la corruption, notamment la constitution de commissions d'évaluation des propositions, les mécanismes mis en place pour recevoir et traiter les plaintes des soumissionnaires, les publications des marchés;...
- mener des missions spéciales d'investigation et des contrôles au sein de toutes les entités intervenant dans les activités du projet au niveau des différents échelons de la mise en œuvre. Ces investigations et contrôles porteront sur les

services administratifs, y compris la passation des marchés, les services comptables et financiers des différents acteurs impliqués à quelque niveau que ce soit dans l'exécution des activités du projet ;

- s'assurer que les recommandations de l'auditeur externe, de l'auditeur interne, des bailleurs de fonds et des organes de contrôle de l'Etat sont prises en compte et dûment exécutées par les différentes structures ayant la charge de leur exécution dans la mise en œuvre du projet ;
- contribuer au renforcement de capacité des acteurs impliqués dans la mise en œuvre du projet;
- recommander le cas échéant, des mesures d'amélioration de la gestion du projet ;
- exécuter tout autres travaux et tâches qui rentrent dans le cadre de la fonction d'audit interne telle que définie par les organisations professionnelles internationales d'audit interne ;
- identifier les risques de faible décaissement, proposer les mesures d'atténuation et suivre leur mise en œuvre.

III. Qualifications de l'Auditeur (trice) Interne

Le Consultant devra avoir les qualifications suivantes :

- Avoir BAC + 5 en gestion, audit, contrôle et finances-comptabilité ou autre diplôme équivalent;
- Avoir une expérience professionnelle d'au moins 5 années ;
- avoir une très bonne connaissance et expérience pratique (i) des mécanismes de financement des projets et programmes de développement en général et des procédures de la Banque Mondiale en particulier, et (ii) des normes internationales d'audit interne ;
- avoir l'expérience de l'utilisation de l'outil informatique et d'un ou plusieurs logiciels de gestion comptable et financière ;
- Une expérience en cabinet d'audit et expertise comptable serait un atout ;
- Avoir une grande intégrité morale ;
- Etre rigoureux et capable de synthétiser les informations relatives au Projet ;
- Avoir un bon esprit d'analyse, d'adaptabilité à son environnement de travail et d'écoute ;
- Avoir une bonne connaissance des procédures de la Banque mondiale ;
- Avoir une bonne capacité rédactionnelle ;
- Avoir une maîtrise parfaite des logiciels Word, Excel et Power-Point ;
- Etre capable de travailler en équipe et avoir une bonne aptitude à établir des relations humaines harmonieuses ;
- Etre capable de travailler sous pression ;
- Etre disponible, entreprenant et avoir une bonne organisation ;

IV. Obligation de l'Auditeur (trice) Interne

Le consultant fera un usage confidentiel des informations reçues du Projet. Il (elle) fera un inventaire de tous les documents mis à sa disposition par le Projet. Ces documents dont il aura la garde devront être restitués à la fin de sa mission.

Le consultant analysera et interprétera les données qui lui seront fournies par ces documents ou par d'autres sources.

V. Obligations de l'Administration du Projet

L'administration remettra au consultant l'ensemble des documents, dossiers et outils appropriés et nécessaires à l'exécution de sa mission. Elle remettra également à la disposition dudit

spécialiste, les locaux et équipements nécessaires pour assurer une bonne prestation de service.

VI. Nature du contrat

Le (la) candidat(e) retenu(e) aura un statut de consultant.

Le Consultant sera sélectionné en accord avec les procédures définies dans le « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets (FPI) » de Juillet 2016, révisé en Novembre 2017 et Août 2018.

Il reste entendu que le recrutement d'un candidat fonctionnaire doit satisfaire aux dispositions de la clause 3.23 d) du « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets (FPI) » de Juillet 2016, révisé en Novembre 2017 et Août 2018, qui précisent que les représentants du gouvernement et les fonctionnaires du pays de l'Emprunteur peuvent être engagés pour des marchés portant sur des services de conseil, à titre individuel ou en tant que membres de l'équipe d'experts d'un bureau de consultants uniquement lorsque (i) leurs services sont d'un caractère unique et exceptionnel, ou leur participation est indispensable à l'exécution du projet; (ii) leur engagement ne créera pas de conflit d'intérêts ; et (iii) leur engagement n'enfreint aucune loi, réglementation ou politique de l'Emprunteur.

VII. Evaluation annuelle et critères de performance

Les performances du consultant seront évaluées six (06) mois après l'embauche puis annuellement, sur la base d'un contrat de performance établi conjointement avec indication des résultats fixés. Les résultats de l'évaluation serviront de base au renouvellement du contrat.

VIII. Durée et localisation du contrat

La durée du contrat de l'Auditeur Interne est d'un (1) an à compter de la date de signature du contrat. Au terme de cette période et après évaluation satisfaisante des performances de l'employé par le Coordonnateur, le contrat sera renouvelé sur la durée de mise en œuvre des projets avec l'avis de non objection du partenaire technique et financier.

Le poste est basé à Niamey avec des possibilités de mission à l'intérieur du pays.

IX. Composition du dossier

Les candidats intéressés devront soumettre un dossier de candidature en langue française comprenant :

- ✓ Une lettre de motivation adressée au **Secrétaire Général du Ministère des Transports** ;
- ✓ Un curriculum vitae détaillé comportant des informations démontrant qu'il dispose des qualifications et expériences pertinentes pour la mission ;
- ✓ Copie (s) certifiée conforme du ou des diplôme (s) ; des certificats/attestations de travail, attestations de formation et de tous autres documents justifiant des compétences pour la mission ;
- ✓ Copie d'une pièce d'identité nigérienne en cours de validité.

**Le Secrétaire Général
Ministère des Transport**

REPUBLIQUE DU NIGER
 MINISTERE DES TRANSPORTS
 SECRETARIAT GENERAL
 PROJET CORRIDOR ECONOMIQUE
 LOME – OUAGADOUGOU – NIAMEY

AVIS À MANIFESTATION D'INTERET

AMI N° 005/MT/SG/DMP-DSP/2021

Pour le recrutement d'un (e) Spécialiste en Sauvegarde Sociale (SSS) au sein de l'Unité de Coordination du Projet de Corridor Economique Lomé – Ouagadougou Niamey

1. Le Gouvernement de la République du Niger a obtenu un crédit de la Banque Mondiale pour financer le Projet de Corridor Economique Lomé – Ouagadougou Niamey (PCE/LON). Il a l'intention, à ce titre, d'utiliser une partie des sommes accordées pour financer le contrat de service de consultant (individuel) **d'un (e) Spécialiste en Sauvegarde Sociale** au sein de l'Unité de Coordination dudit Projet.

2. Les services du Consultant (« Services ») comprennent : **lire plus bas les Termes de référence.**

3. Le Ministère des Transport invite les consultants admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution des Services.

Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont :

✓ Les qualifications du Consultant :

Avoir un diplôme d'études universitaires (BAC+5 minimum) dans le domaine des sciences sociales et humaines (sociologie, anthropologie, géographie, agronomie, environnement, etc.) ou toute autre discipline apparentée.

✓ L'expérience du consultant :

- Avoir un minimum de 10 ans d'expérience professionnelle dont cinq (05) ans dans la conduite d'études sociales principalement en élaboration de Cadre de Politique de Réinstallation ou de Plans d'action de réinstallation et/ou la mise en œuvre de programmes de réinstallation involontaire, la mise en œuvre de plans de gestion environnementale et sociale durant l'exécution des travaux ;

- Justifier d'une expérience en l'organisation et la mise en œuvre des consultations inclusives et dans l'animation, sensibilisation, mobilisation et gestion communautaire,

- Avoir une bonne maîtrise des politiques nationales en vigueur en matière de gestion du foncier et d'expropriation ;

- Avoir de bonne connaissance sur les dispositions de gestion des risques environnementaux et sociaux des bailleurs de fonds principalement la politique opérationnelle 4.12 de la Banque mondiale relative à la réinstallation involontaire et les autres politiques y liées ;

- Avoir de solides connaissances des règlements et procédures pertinents, du cadre juridique de gestion des risques sociaux du Niger et justifier d'expériences appréciables en matière de conduite de démarches/approches participatives (consultation et négociation sociale, réalisation des enquêtes sociales, approches d'évaluation et gestion des risques et impacts sociaux négatifs des activités, renforcement de capacités, inclusion sociale, engagement citoyen, prise en compte du genre et des groupes vulnérables, suivi et évaluation des activités, mécanismes de gestion des griefs, enquêtes sociales, etc.)

- Avoir une bonne connaissance de l'environnement social et culturel de la zone du projet, notamment des connaissances avérées des pratiques sociales et communautaires de la zone ;

- Avoir occupé au moins une (01) fois un poste similaire sur un projet financé par la Banque mondiale dans le domaine des activités en milieu rural ou dans des projets linéaires.

4. Il est porté à l'attention des consultants que les dispositions des paragraphes 3.16 et 3.17 du Règlement de Passation des Marchés de la Banque mondiale pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement de Juillet 2016, révisé en Novembre 2017 et en Août 2018, relatives aux règles de la Banque

mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables.

5. Un Consultant sera sélectionné selon la méthode de sélection du **Consultant Individuel**, telle que décrite dans le Règlement de Passation des Marchés de la Banque mondiale pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement de Juillet 2016, révisé en Novembre 2017 et en Août 2018.

7. Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires auprès de l'Unité de Coordination du PMRC sise dans l'enceinte du Ministère de l'Équipement au rond-point de l'Hôpital National de Niamey, Annexe abritant le Cabinet du Ministre de la Communication, Tél. : (+227) 20 73 54 38 aux heures suivantes : du lundi au jeudi de 8 h 00 à 17 h 00, et les vendredis de 8 h 00 à 12 h 00 (Heure locale = GMT + 1).

8. Les manifestations d'intérêt écrites doivent être expédiées par courrier électronique aux adresses suivantes : **pdilpapst@yahoo.fr** et **attaoulah@gmail.com** au plus tard le **08 octobre 2021 à 12 heures 00 minutes** (Heure locale). Les manifestations d'intérêt envoyés électroniquement doivent être en fichier non modifiable (pdf) ou équivalent.

9. En cas de non-confirmation dans un délai de 24 heures ouvrables après leur envoi, de la réception des dossiers transmis électroniquement, le Consultant doit faire un rappel d'envoi de la confirmation de la réception de son dossier aux adresses électroniques mentionnées ci-dessus. Les Consultants et l'Unité de Coordination du PMRC et le Ministère des Transports doivent vérifier dans les dossiers de Boîte de réception **et de SPAM** la réception des dossiers de manifestation d'intérêt électroniques et de toute autre communication relative à la manifestation d'intérêt.

TERMES DE REFERENCE DU SPECIALISTE SAUVEGARDE SOCIALE (SSS)

1. CONTEXTE DU PROJET

Au Niger, le Projet Corridor Economique Lomé-Ouagadougou-Niamey s'inscrit dans le cadre du PDES, Plan de Développement Economique et Social (2017-2021), notamment l'axe 3 qui vise à l'accélération de la croissance économique à travers «des investissements dans les infrastructures et les services permettent de réduire le coût et le temps de transport particulièrement le long des principaux corridors, d'augmenter les flux du commerce inter et intra régional et de contribuer à renforcer l'intégration et la coopération économique régionale ».

L'objectif de développement du projet est « d'améliorer la résilience des populations et la qualité du transport et du transit le long du corridor régional entre le Togo, le Burkina Faso et le Niger ».

Le projet participera aussi aux objectifs d'intégration régionale portés par les communautés économiques régionales que sont l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA) et la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Ainsi, le Projet vise (i) à améliorer la compétitivité du corridor économique entre Lomé, Ouagadougou et Niamey, (ii) à harmoniser les réformes du secteur du transport et du transit et (iii) appuyer la résilience et la prévention à la vulnérabilité sécuritaire dans une zone d'influence de 20 km le long du corridor. Ce faisant ce projet sous régional est en harmonie avec les objectifs du Développement Durable qui vise à bâtir « une infrastructure résiliente, promouvoir une

industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation », avec comme axe de priorité «la mise en place d'une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en privilégiant un accès universel, financièrement abordable et équitable».

Les Enjeux du projet au Niger sont multiples. En plus des activités d'intérêt régional, les activités d'intérêt national pour le Niger sont les suivantes : (i) le développement économique du Corridor à travers la route RN 6 Niamey-Torodi-frontière Burkina sur 120 Km, (ii) la compétitivité des services à travers ne mise en œuvre effective des réformes du secteur de transport et (iii) la modernisation du commerce international et des procédures de transit. A ce titre le projet contribuera à réduire les coûts et délais de transports pour les marchandises burkinabè et nigérienne, à augmenter le commerce transfrontalier entre les 3 pays (Togo-Burkina-Niger) et à améliorer l'économie locale et communautaire le long de la zone d'influence du corridor, en désenclavant les pôles de croissance économique et en fournissant les infrastructures communautaires.

Les quatre composantes principales du projet sont : (i) l'Amélioration des infrastructures et des systèmes de transport intelligents sur le corridor Lomé-Ouagadougou-Niamey ; (ii) le Soutien à l'amélioration de la qualité des services de transport et de transit le long du Corridor ; (iii) l'Amélioration des infrastructures communautaires et des routes d'accès pour soutenir le développement économique local et la résilience dans les zones fragiles autour du corridor ;(iv) l'Appui à la mise en œuvre du projet aux niveaux régional et national.

Pour le compte du Niger, il est retenu les principales activités suivantes : (i) Etudes techniques des aménagements sociaux et communautaires, (ii) Etudes techniques, environnementale et sociale (dont la réalisation d'un CGES, un CPRP, un EIES et un PAR) de l'Aménagement des routes en terres connexes au corridor (174 km), (iii) Etude Logistique et optimisation des installations logistiques (parking, entrepôts, etc...), (iv) Audit de Sécurité Routière du corridor dont diagnostic socioéconomique et comportemental des accidents sur le corridor (régional), (v) Etude pour la mise en place d'un système d'information intelligent sur le corridor (régional), (vi) Evaluation du système de contrôle technique automobile des véhicules, (vii) Evaluation du système de formation et d'examen du permis de conduire, (viii) Etude des flux de processus transfrontalier, diagnostic des infrastructures et réingénierie des procédures, (ix) Etude d'évaluation sécuritaire du corridor; l'Engagement citoyen, etc.

En matière de sauvegarde environnementale et sociale, le Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) et le Cadre de Politique de Réinstallation des Populations (CPRP) sont déjà élaborés et approuvés par la Banque lors de la préparation du projet.

Pour coordonner la mise en œuvre des mesures de gestion des risques sociaux associés au projet, il est prévu dans le document du projet puis repris dans le manuel d'exécution au point relatif à l'Arrangement Institutionnel, le recrutement d'un Spécialiste en Sauvegarde sociale pour le compte de l'Unité de

Coordination du Projet (UCP) qui aura à charge la Coordination et la Gestion des risques et impacts sociaux du PCE LON/Niger. Les présents termes de référence sont élaborés pour le recrutement dudit Spécialiste.

2. OBJECTIF GENERAL DU POSTE

Dans le cadre des efforts visant à prévenir et atténuer les risques et impacts sociaux négatifs du projet sur les conditions de vie des populations locales principalement les personnes affectées et les communautés riveraines aux zones concernées par l'exécution des travaux de routes dans la zone d'intervention du PRCE-LON, le Spécialiste en Sauvegarde Sociale de l'UCP/PCE-LON appuiera la mise en œuvre des mesures de gestion des risques sociaux liés aux activités du projet notamment la mise en œuvre des PAR, des PGES et autres plans d'action de mitigation des risques sociaux.

3. RESPONSABILITES SPECIFIQUES

Le Spécialiste en Sauvegarde Sociale de l'UCP/PRCE est placé sous l'autorité du Coordonnateur aura la responsabilité de mettre en œuvre les tâches suivantes :

- Surveiller les étapes de consolidation des inventaires des biens, les enquêtes parcellaires et le recensement des PAP ;
- Concevoir et mettre en œuvre le Plan d'Action de Réinstallation (PAR), les PGES des travaux ainsi que des autres plans de mitigation des risques sociaux tel que le Plan de gestion des risques sécuritaires et sanitaires, le Plan de mise en œuvre du mécanisme de gestion des plaintes notamment celles liées à la réinstallation ;
- Mettre en place des comités de mise en œuvre et de suivi des PAR et des comités de gestion des plaintes ;
- Suivre la gestion appropriée de plaintes et signaler les griefs qui tardent à être résolus ou qui sont plus sensibles ou urgentes en raison des impacts qu'ils peuvent générer ;
- Surveiller le déroulement conforme des travaux d'indemnisation des personnes affectées par le projet (PAP) ;
- Suivre la collecte et le remontage les informations sur les modalités de traitement des doléances et réclamations des personnes affectées et concernées par le projet ;
- Développer un cadre permanent de communication et de consultation avec les PAP et toutes les autres parties prenantes du projet ;
- Préparer et organiser les activités de consultation en assurant que celles-ci respectent les dispositions nationales et les standards de la Banque mondiale ;
- Organisation du suivi des activités de réinstallation des PAP ainsi que de la mise en œuvre des programmes de développement communautaire ;
- Elaborer des plans d'action en matière de sauvegardes sociales et
- Assurer la préparation des rapports de mise en œuvre du Plan de réinstallation, ainsi que les rapports concernant le suivi de la mise en œuvre d'autres instruments de sauvegarde ;
- Promouvoir une étroite collaboration avec le personnel de la Mission de Contrôle (responsable du suivi/contrôle des travaux de construction/réhabilitation des routes rurales), mais aussi avec les Comités d'exécution et de suivi du PAR et du PGES, pour s'assurer que les mesures préconisées en matière de gestion des risques et impacts sociaux sont respectées ;
- Organisation le suivi des campagnes de sensibilisation et d'information à l'endroit des populations riveraines aux chantiers sur la gestion des risques sociaux ;
- Etablir et maintenir une bonne entente et collaboration avec le Spécialiste en Sauvegarde Environnementale dans la collecte et le partage des informations ainsi que dans la conduite des activités ;
- Mettre en œuvre et suivre les composantes du programme de restauration de moyens de subsistance des PAP assortis des indicateurs pertinents ;
- Assister les populations cibles dans leurs efforts de réinsertion économique et sociale ;

- Assurer la mise en place des mesures liées à l'hygiène-santé, sécurité et environnement des travailleurs, ainsi que le respect de la législation du travail des pays ;
- Suivre la mise en place du mécanisme de gestion de plaintes pour travailleurs et traiter les éventuels dysfonctionnements ;
- Veiller à l'application des mesures contre le travail des enfants et le travail forcé, l'implication des groupes vulnérables, etc.
- Assurer la préparation de codes de conduite et leur signature par les travailleurs ;
- S'acquitter de toutes autres tâches qui pourraient lui être confiées en matière de mise en œuvre des activités sociales du projet.

4. QUALIFICATIONS REQUISES ET EXPERIENCES

Le Spécialiste en Sauvegarde Sociale doit :

- Être titulaire d'un diplôme d'études universitaires (BAC+5 minimum) dans le domaine des sciences sociales et humaines (sociologie, anthropologie, géographie, agronomie, environnement, etc.) ou toute autre discipline apparentée.
- Avoir un minimum de 10 ans d'expérience professionnelle dont cinq (05) ans dans la conduite d'études sociales principalement en élaboration de Cadre de Politique de Réinstallation ou de Plans d'action de réinstallation et/ou la mise en œuvre de programmes de réinstallation involontaire, la mise en œuvre de plans de gestion environnementale et sociale durant l'exécution des travaux ;
- Justifier d'une expérience en l'organisation et la mise en œuvre des consultations inclusives et dans l'animation, sensibilisation, mobilisation et gestion communautaire,
- Avoir une bonne maîtrise des politiques nationales en vigueur en matière de gestion du foncier et d'expropriation ;
- Avoir de bonne connaissance sur les dispositions de gestion des risques environnementaux et sociaux des bailleurs de fonds principalement la politique opérationnelle 4.12 de la Banque mondiale relative à la réinstallation involontaire et les autres politiques y liées ;
- Avoir de solides connaissances des règlements et procédures pertinents, du cadre juridique de gestion des risques sociaux du Niger et justifier d'expériences appréciables en matière de conduite de démarches/approches participatives (consultation et négociation sociale, réalisation des enquêtes sociales, approches d'évaluation et gestion des risques et impacts sociaux négatifs des activités, renforcement de capacités, inclusion sociale, engagement citoyen, prise en compte du genre et des groupes vulnérables, suivi et évaluation des activités, mécanismes de gestion des griefs, enquêtes sociales, etc.)
- Avoir une bonne connaissance de l'environnement social et culturel de la zone du projet, notamment des connaissances avérées des pratiques sociales et communautaires de la zone ;
- Avoir occupé au moins une (01) fois un poste similaire sur un projet financé par la Banque mondiale dans le domaine des activités en milieu rural ou dans des projets linéaires.

5. EXIGENCES DU POSTE

- Avoir une bonne capacité de communication et de négociation sociale ;
- Avoir un esprit d'initiative, d'innovation et une rigueur dans le traitement des dossiers
- Avoir des aptitudes à effectuer des missions en milieu rural et dans des conditions parfois difficiles ;
- Avoir une aptitude à travailler en équipe et avec différents groupes d'acteurs ;
- Être en capacité de travailler sous pression avec une forte orientation de résultat ;
- Avoir une bonne capacité rédactionnelle et une expérience dans la préparation de rapports de suivi des sauvegardes sociales ;
- Avoir une bonne connaissance de l'outil informatique et des différents logiciels et navigateurs courants (World, Excel, Powerpoint,

Outlook ...)

6. LANGUE

Une exigence majeure pour ce poste est d'avoir une bonne maîtrise du Français (lu, parlé et écrit). La maîtrise des langues comme le Zarma-Sonray suivie du Peul et du Gourmantchéma parlées dans le milieu du projet est nécessaire.

7. DUREE ET LOCALISATION DU CONTRAT

La durée du contrat du Spécialiste en Sauvegarde Sociale est d'un (1) an à compter de la date de signature du contrat. Au terme de cette période et après évaluation satisfaisante des performances de l'employé par le Coordonnateur, le contrat sera renouvelé sur la durée de mise en œuvre des projets avec l'avis de non objection du partenaire technique et financier.

Période d'essai de six (6) mois après évaluation satisfaisante des performances.

Le poste est basé à Niamey avec des possibilités de mission à l'intérieur du pays.

8. NATURE DU CONTRAT

Le (la) candidat(e) retenu(e) aura un statut de consultant.

Le Consultant sera sélectionné en accord avec les procédures définies dans le « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets (FPI) » de Juillet 2016, révisé en Novembre 2017 et Août 2018.

Il reste entendu que le recrutement d'un candidat fonctionnaire doit satisfaire aux dispositions de la clause 3.23 d) du « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets (FPI) » de Juillet 2016, révisé en Novembre 2017 et Août 2018, qui précisent que les représentants du gouvernement et les fonctionnaires du pays de l'Emprunteur peuvent être engagés pour des marchés portant sur des services de conseil, à titre individuel ou en tant que membres de l'équipe d'experts d'un bureau de consultants uniquement lorsque (i) leurs services sont d'un caractère unique et exceptionnel, ou leur participation est indispensable à l'exécution du projet; (ii) leur engagement ne créera pas de conflit d'intérêts ; et (iii) leur engagement n'enfreint aucune loi, réglementation ou politique de l'Emprunteur.

9. OBLIGATIONS EN MATIERE D'ETABLISSEMENT DE RAPPORTS

Le Spécialiste des Sauvegardes Sociales devra produire à la fin de chaque mois, un rapport d'activités qui devra être validé par le Coordonnateur du projet. A cet effet, il est aussi appelé à soumettre des plans de travail mensuels et hebdomadaires, sur la base du planning global des activités du volet social du projet, qui seront validés par le Coordonnateur avant leur mise en œuvre.

10. COMPOSITION DU DOSSIER

Les candidats intéressés devront soumettre un dossier de candidature en langue française, aux adresses Email ci-dessous comprenant :

- ✓ Une lettre de motivation adressée au **Secrétaire Général du Ministère des Transports** ;
- ✓ Un curriculum vitae détaillé comportant des informations démontrant qu'il dispose des qualifications et expériences pertinentes pour la mission ;
- ✓ Copie (s) du ou des diplôme (s) ; des certificats/attestations de travail, attestations de formation et de tous autres documents justifiant des compétences pour la mission.
- ✓ Copie d'une pièce d'identité nigérienne en cours de validité.

**Le Secrétaire Général
Ministère des Transport**

ANNONCE DE DISSOLUTION ET DE RADIATION

La **Société SARL « SINO NIGER DRILLING »** au capital de 2 000 000 FCFA immatriculée au RCCM SOUS le numéro **RCCM-NI-NIA-2015-B-413** a tenue sa dernière **Assemblée Générale Extraordinaire le 20/09/2021** pour constater la fin des opérations de liquidation.

Aux termes des discussions, les associés informent par cette publication la décision de la **dissolution de la dite société** au titre de l'article 26 de ses statuts et donnent quitus au **syndic-liquidateur YOUSOU Bassirou** pour la **radiation définitive au Registre du commerce et du Crédit Mobilier** et dans tous autres registres.

LE SYNDIC-LIQUIDATEUR

INCROYABLE MAIS VRAI

Etats-Unis : Une entreprise pourrait commercialiser une moto volante dès 2023

La société Jetpack Aviation assure avoir mis au point une moto volante qui pourrait être commercialisée dès 2023. Baptisé «Speeder», ce véhicule équipé de huit turbines aurait d'ores et déjà réussi l'ensemble de ses tests en vol, d'après une information de Moto-Station et Robb Report, relayées par Capital ce dimanche. La start-up californienne a prévu la production de deux modèles. «Nous pourrions avoir une version ultralégère (qui ne nécessite aucune licence de pilote) prête dans les deux ans et une version de catégorie expérimentale dans les six mois qui suivront», a déclaré le PDG de Jetpack Aviation, David Mayman. La première version bénéficierait d'une autonomie de 15 minutes pour une vitesse limitée à 97 km/h, selon les règles de la Federal Aviation Administration (FAA). L'autre modèle aurait quant à lui un temps de vol de 35 minutes et pourrait atteindre les 400 km/h, à condition d'avoir une licence de pilote. Au total, ces motos volantes seraient en mesure de transporter entre 135 et 270 kg de charge. Les ingénieurs de la société ont travaillé pendant près d'un an et demi pour réussir à mettre au point un système intuitif qui fonctionne comme une moto et qui stabilise automatiquement la machine en vol. La moto serait également capable de décoller et atterrir verticalement sur la plupart des surfaces dans un espace équivalent à celui occupé par une voiture. Le pilotage pourra être manuel ou autonome et le carburant devrait être 100% zéro carbone. Le coût estimé du modèle grand public est de 381.000 dollars soit environ 325.000 euros. Des précommandes sont déjà disponibles.

20 Minutes.fr

H O R O S C O P E

BELIER 21 mars - 19 avril Célibataire, cette journée s'annonce ensoleillée. Saturne et Mars, influençant votre signe, vous seront favorables.	TAUREAU 20 avril - 20 mai Marre de la vie à deux ? On notera aujourd'hui une tendance générale à la négligence et à l'irresponsabilité dans les relations.	GÉMEAUX 21 mai - 21 juin Vous serez très enclin à la jalousie. Vous allez devoir vous surveiller du coin de l'oeil, sinon votre possessivité à l'égard de votre partenaire.	CANCER 22 juin - 22 juillet Célibataire, ne tournez pas en rond. Les astres vous concoctent un coup de foudre, qui vous frappera quand vous ne vous y attendrez pas.
LION 23 juillet - 21 août Ce sont les questions matérielles qui passeront au premier plan concernant votre vie à deux.	VIERGE 22 août - 21 sept. Pour les célibataires, le climat amoureux sera à la fois explosif et tendre, sous l'effet des influx de la planète Uranus.	BALANCE 22 sept. - 21 oct. La chance vous sourira ! Placé sous l'influence de Jupiter, la planète de la chance, vous aurez droit à une vie amoureuse très sereine.	SCORPION 22 oct. - 21 nov. Soyez vigilant. Il est fort possible qu'un rival cherche à provoquer des tensions dans votre ménage. Mais ces crises seront vite surmontées.
SAGITTAIRE 22 nov. - 21 dec. Célibataires, Vénus fera vibrer toutes les fibres de votre coeur, et l'amour grandira durant cette journée. Vous aurez envie d'acheter de nouveaux.	CAPRICORNE 22 dec. - 20 janvier L'amour est le coeur de vos pensées. L'influence de Mercure dans votre secteur d'amour indique que, quels que soient votre emploi du temps.	VERSEAU 19 fev. - 20 mars Un vent de douceur souffle sur votre journée. Si vous êtes libre, vous vivrez des heures délicieuses auprès d'une séduisante personne.	POISSONS 19 fev. - 20 mars Laissez-vous entraîner par votre imagination. Mercure rendra les natifs vivant en couple bien plus romantiques que d'habitude.

PHARMACIES DE GARDE

Du Samedi 18 Septembre au Samedi 25 Septembre 2021

Any Koira	Remede
As Samad	Dan Gao
Goroual	Air
Fassa	Cité Fayçal
Gobi	Nour
Vidal	Grand Marché
Les Jumelles	Espoir
Plateau 2	Renouveau
Ridwane	Tajeje
Chateau 1	Harobanda
Des Camps	Camping
Sabo	Pop. Rive Droite
Askia	Pop. Hôpital (sauf les dimanches)
Kasseye	
Cité Caisse	

NUMEROS UTILES

Renseignements :	12
Réclamations :	13
SAMU :	15
Police Secours :	17
Sapeurs Pompiers :	18
Hôpital :	20 72 22 53
Médecins de nuit :	20 73 47 37

LE SAHEL

Place du Petit Marché ;
BP 13182 Niamey (R. Niger)
Tél : 20 73 34 86/87 ; Télécopieur : 20 73 30 90
E-mail : onep@intnet.ne
Site web : www.lesahel.org

Directeur de Publication
ZAKARI ALZOUMA COULIBALY

Direction de la Rédaction et des Centres Régionaux (DR/CR)
Directeur : Assane Soumana ; 20 73 99 86
Rédacteur en chef : Siradji Sanda
Rédacteur en chef Adjt : Souley Moutari
Secrétaire de Rédaction : Zabeirou Moussa
Rédacteur en chef en ligne : Oumarou Moussa

Direction Technique (DT)
Directeur : MAHAMANE HADI : 20 73 99 87
Chef infographiste-Tech-Art. : Inoussa Oumarou
Chef infographiste-Tech-Art. Adj : Abdou Raphiou Maroufou

Direction Commerciale (DC)
Directeur : Inoussa Sadissou Samy : 20 73 22 43
Chef service Communiqué et Pub : Tinni Abdou Soumana

Direction Administrative et Financière (DAF)
Directeur : MOROU HAMADOU 20 73 99 85
Chef service Recouvrement : M. Alzouma Harouna

Composition : ONEP
Tirage : 5000 exemplaires

MOTS

CROISEES

du



HORizontalement

- Le général sudiste Lee y présenta sa reddition au général nordiste Grant ;
- Boîte osseuse - Dernier président de la IVe République française ;
- Du cuir dans la brouille - Pour le Ghana - Personnel ;
- Institution non étatique - Trophées du cinéma de Hollywood (Inversé) ;
- Négation - Electrode reliée au pôle positif d'un générateur ;
- Expédition- Lettres pour la Suisse ;
- Cervidé éponyme de notre onze du foot - Rail souterrain ;
- Conjonction - Service de police - Nabot ;
- Syndicat des agents du fisc - Centrale syndicale ;
- Machines ;

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									

VERTICALEMENT

- Sigles prononcés comme des mots sans les épeler ;
- Fruit sucré et juteux - Volcan italien ;
- Ce que devint le part de Amilcar Cabral après le retrait des îles du cap-Vert - Dedans - En appui ;
- Jamais vieux - Poisson carnivore vorace (Inversé) ;
- Réfléchi - ONG néerlandaise ;
- Employé d'hôtel - Chrome ;
- Citoyenne de Sarh ou de Moundou ;
- Demi-pou - Pour montrer - Ancien grand magasin parisien ;
- Chanteur noir américain (Prénom)- Pleur ;
- Instruments de musique à percussion.

numéro précédent

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

1	V	A	N	T	A	R	D	I	S	E
2	E	G	A	L		A	U	R	A	S
3	N	I	M		C	R	E	C	H	E
4	E	R	I	G	E	E		I	E	
5	N		B	I	P		A	R	L	Y
6	E	G	I	T		T	I	C		O
7	U	R	E	E	S		G		S	R
8	S	A	N		C	O	U	C	O	U
9	E	N	N	U	I		E	S	I	B
10	S	T	E	R	E	S		I	R	A